



Les migrants

Lettre 121 aux cercles de silence

Décembre 2025

Les associations d'extrême droite anglaise débarquent en France. De quel droit ? Les autorités françaises ne semblent pas prendre cela au sérieux. Mais ce sont les ONG qui en subissent les conséquences.

Il semble que la journée des migrants du 18 décembre 2025 a fait l'objet de nombreuses manifestations. Cela fait chaud au cœur pour les prochains jours qui seront plus froids. Mais comme elles sont dispersées sur le territoire, et ne bloquent pas la circulation, des voitures, des trains, etc. ; elles ne semblent pas porter leur fruit jusque dans les hautes sphères médiatiques ou politiques. Mais il est vrai que si elles portaient préjudice à l'ordre public, il faudrait adresser un OQTF à tous les manifestants ! Les services des préfectures, qui n'arrivent pas à traiter tous les papiers des migrants, seraient alors complètement débordées. Ou autre solution de voter une loi d'amnistie ! On aurait de l'ordre de 200 000 personnes qui au lieu de travailler au noir, seraient heureux de trouver un lieu où ils pourraient vivre correctement, et tout l'argent qu'ils toucheraient serait dépensé pour les faire vivre avec leur famille, payer leurs impôts, ce qui augmenterait le produit intérieur brut.

Si parfois, on oublie que les migrations ont toujours eu lieu et sur toute la surface de la terre, il est bon de retrouver quelques réalités dans l'exposé d'un chercheur du CNRS. C'est un peu comme un cadeau de Noël.

Bonne lecture,

Michel Girard

Table des matières

Cercles de silence	3
FRANCE	3
18 décembre 2025 : Journée internationale des migrants.....	3
"La migration est un fait normal dans nos sociétés".....	9
Des migrants sous OQTF inexpulsables "maintenus dans la précarité", dénonce la Cimade.....	11
L'Assemblée adopte une proposition de loi visant à mieux protéger les mineurs non accompagnés.....	12
Bayonne	14
Le Mans	15
Lyon	16
Paris	18
Quimper	18
Tours	19

MANCHE	19
France- Royaume-Uni	20
MEDITERRANEE	24
UNION EUROPÉENNE	25
Un sondage mené dans sept pays révèle la méconnaissance des Européens sur l'immigration	25
Au Conseil de l'Europe, plusieurs pays membres réclament une révision de la CEDH pour faciliter les expulsions de migrants	26
Les Vingt-Sept ouvrent la voie aux "hubs de retour" hors des frontières de l'UE.....	28
Syrie : les nouvelles orientations européennes en matière d'asile	30
Expulsions des migrants hors UE : 19 pays européens demandent à la Commission de financer les "hubs de retour".....	33
Allemagne.....	34
Autriche	37
Belgique.....	38
Croatie	39
Espagne.....	39
Finlande	41
Grèce.....	42
Italie	43
Luxembourg.....	44
Malte.....	45
Pologne	46
Portugal.....	47
EUROPE.....	48
Kosovo.....	49
Royaume-Uni.....	50
AFRIQUE	50
Burundi	50
Mauritanie.....	51
Maroc.....	52
Sénégal.....	53
Tunisie	54
asie	55
Bangladesh.....	55
AMERIQUE	55
USA	55
Vénézuéla	56

INTERNATIONAL	58
Prix Nansen 2025.....	58
Des lauréats qui prouvent que la compassion envers les réfugiés reste indéfectible	58

CERCLES DE SILENCE

Développer les cercles de silence en France

L' « Association nationale des villes et territoires accueillants » (ANVITA) comporte 90 villes et territoires membres de l'ANVITA font vivre la démocratie. Cette année, les villes d'**Annecy, Bourges, Chambéry, Grenoble, Louvigny, Montpellier, Paris et Tours** organisent des cérémonies de marrainages et parrainages républicains, entre le 5 et le 20 décembre 2025. Depuis 2021, ce sont plus de 700 personnes qui ont été marrainées et parrainées dans au total 35 villes partenaires de l'évènement.

Ne serait-il pas intéressant de contacter les villes en question pour leur faire connaître, si ce n'est déjà fait, la tenue des cercles de silence ? Ou, si ce n'est pas le cas, de promouvoir un cercle de silence en accord avec elles ? La date du 18 décembre 2025 serait une bonne occasion d'établir des liens avec ces villes.

<https://www.anvita.fr/fr/actualites/notre-plaidoyer/view/communique-les-territoires-accueillants- font-vivre-la-democratie-participative-pour-toutes-et-tous>

FRANCE

18 DECEMBRE 2025 : JOURNÉE INTERNATIONALE DES MIGRANTS

Né-es ici ou venu-es d'ailleurs : pour une France de liberté, d'égalité et de solidarité

Restrictions drastiques des conditions d'accueil pour les demandeurs d'asile, refus de régularisation, refus de premier titre de séjour, refus de renouvellement de titre de séjour, remise en cause des APL pour les étudiants étrangers, obligations de quitter le territoire français (OQTF) systématiques et généralisées, placements en rétention, cette politique migratoire, véritable fabrique de sans-papiers, attentatoire aux droits et à la dignité des personnes étrangères doit cesser.

La loi immigration du 26 janvier 2024 et la circulaire Retailleau du 23 janvier 2025, ont des conséquences humaines catastrophiques pour les personnes étrangères qui souhaitent travailler, étudier, se soigner, se marier, avoir une vie familiale en France. Tout est organisé pour leur rendre la vie impossible, en les soumettant quotidiennement à une violence sociale, administrative et institutionnelle incompatible avec la promesse démocratique de nos sociétés.

Les régularisations permettant d'obtenir un titre de séjour par le travail ou en raison de la vie privée et familiale, ont été réduites à un niveau tel qu'elles sont en pratique inaccessibles. Des dizaines de milliers de personnes étrangères, confrontées au blocage des préfectures et à la lenteur du renouvellement de leurs titres, se retrouvent dans des situations dramatiques, rupture de contrats de travail, de droits sociaux, perte de logement, sous prétexte de dématérialisation, mais en réalité en raison d'une politique discriminatoire et xénophobe.

Le nombre d'OQTF a encore augmenté, générant angoisses, stigmatisation, pertes de droits, basculement dans la précarité. La France détient le record du nombre d'OQTF prononcées en Europe, soit 120 000 à 130 000 OQTF en 2024, soit un quart des OQTF délivrées par les 27 états membres de l'Union Européenne. Or, la plupart de ces OQTF sont inexécutables. Celles mises en œuvre brisent des vies, des liens familiaux, renvoient des exilés vers des enfers qu'elles et ils ont fuis. Il s'agit, de fait, d'un outil de pression et de répression visant à mettre les personnes exilées dans une situation de profonde vulnérabilité administrative, sociale et économique, et de leur signifier qu'elles seraient indésirables en France.

Cette politique fait le jeu de l'extrême droite, alimente le racisme et la surexploitation des travailleuses et des travailleurs migrants, avec ou sans papiers, faisant du traitement inégalitaire et stigmatisant des personnes étrangères la norme. Tout ceci permet aux médias détenus notamment par le groupe Bolloré de déverser chaque jour leur haine et leurs affirmations mensongères suscitant la peur et la division, pour se placer en protecteurs contre des dangers fictifs.

Ce n'est pas la France que nous souhaitons !

Nous souhaitons une France de liberté et d'égalité ! Les droits à l'éducation, aux protections sociales, à la santé, au travail, au logement, aux loisirs, à la culture... doivent être les mêmes pour toutes et tous afin de permettre à chacune et chacun de construire librement son quotidien et son avenir.

Nous souhaitons une France accueillante, inclusive et solidaire ! Les personnes étrangères ne sont ni une menace ni une variable d'ajustement économique et électoraliste mais une richesse pour notre société. La diversité qu'ils et elles incarnent et leur contribution à la vie collective sont des atouts précieux.

Nous souhaitons que les personnes étrangères vivant en France, qui y ont des attaches familiales ou privées, y travaillent, étudient, puissent avoir accès à un titre de séjour stable et protecteur, pour contribuer, en toute légalité et en toute égalité, à la vie culturelle, sociale et économique de notre pays.

Les organisations du collectif « *né-es ici ou venu-es d'ailleurs* » appellent à une large mobilisation de la société civile, dans toute sa diversité, pour dénoncer cette nouvelle vague d'attaques extrêmement graves envers les personnes étrangères en France et pour défendre un autre projet de société, humaniste, solidaire et égalitaire.

<https://www.ldh-france.org/ne-es-ici-ou-venu-es-dailleurs-pour-une-france-de-liberte-degalite-et-solidarite/>

La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille

N'est-il pas utile de rappeler l'existence de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ? Elle date du 18 décembre 1990. Elle est entrée en vigueur en mars 2003, vingt États l'ayant

ratifiée, mais aucun pays occidental d'immigration n'a ratifié la Convention (c'est le cas de la France). Il en va de même pour d'autres pays d'immigration importants, comme l'Australie, les pays du Golfe Persique et l'Inde.

Aucun état de l'union européenne ne l'a ratifiée. Elle souligne le lien entre les migrations et les droits de l'homme, thème prenant une importance politique capitale dans le monde entier. Le but de la Convention est de protéger les travailleurs migrants et les membres de leur famille en améliorant le respect des droits de l'homme. De par son existence, elle constitue un standard moral, servant de guide et de tremplin pour la promotion des droits des travailleurs migrants dans tous les pays. La Convention propose parallèlement de prendre des mesures pour éradiquer les mouvements migratoires clandestins, notamment en luttant contre la circulation d'informations erronées incitant les migrants potentiels à tenter leur chance illégalement, et en sanctionnant les trafiquants, voire les employeurs de migrants en situation irrégulière, sans pour autant porter atteinte aux droits qu'ont les travailleurs migrants vis-à-vis de leur employeur du fait de leur emploi.

<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-convention-protection-rights-all-migrant-workers>

https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?chapter=4&clang=_fr&mtdsg_no=IV-13&src=TREATY

Nantes : Mobilisation pour la Journée internationale des migrants le 18 décembre 2025

Le Collectif sans papiers 44 (CSP 44) organise une journée de grève et de manifestations pour la journée internationale des migrants, avec le soutien des syndicats de travailleurs, des associations, de syndicats d'avocats et de magistrats et de divers collectifs. De semblables initiatives auront lieu dans l'ensemble de la France sous l'égide de la Marche des solidarités. Les participants demandent l'abrogation immédiate de la loi Darmanin et des circulaires Retailleau, l'égalité des droits de toutes et tous, à l'école, au logement, à la santé, à la culture, au travail, la régularisation des sans-papiers, la fermeture des centres de rétention administrative (CRA), la justice sociale et la solidarité, contre le racisme et le fascisme ».

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/mobilisation-pour-la-journee-internationale-des-migrants-67400980-db33-11f0-9747-9a2b95e61f84>

Soutien aux migrants : rassemblement au Mans le 18 décembre 2025

Revendiquant une France accueillante, inclusive et solidaire , le collectif dénonce la politique actuelle : Restrictions drastiques des conditions d'accueil pour les demandeurs d'asile, refus de régularisation, refus de premier titre de séjour et du renouvellement, remise en cause des APL pour les étudiants étrangers, obligations de quitter le territoire français généralisées, placements en rétention.

D'après le collectif, la loi immigration du 26 janvier 2024 et la circulaire Retailleau du 23 janvier 2025, ont des conséquences humaines catastrophiques pour les personnes étrangères qui souhaitent travailler, étudier, se soigner, se marier, avoir une vie familiale en France ». Tout est organisé pour leur rendre la vie impossible, en les soumettant quotidiennement à une violence sociale, administrative et institutionnelle incompatible avec la promesse démocratique de nos sociétés.

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/le-mans-72000/soutien-aux-migrants-rassemblement-au-mans-ce-jeudi-18-decembre-5a26108e-da8c-11f0-9747-9a2b95e61f84>

Une file d'attente devant la préfecture à Lille pour symboliser les difficultés dans les démarches de titres de séjour

Une file d'attente symbolique s'est formée ce jeudi midi 18 décembre 2025 sous les fenêtres de la préfecture à Lille. Répondant à l'appel de plusieurs associations, environ 300 personnes se sont rassemblées pour dénoncer les délais particulièrement longs de traitement des dossiers de titre de séjour, que ce soit pour les premières demandes ou pour de simples renouvellements, et pour réclamer un véritable accès aux services de la préfecture.

Une éducatrice spécialisée pour la Sauvegarde du Nord est venue manifester avec une valise, image de l'exil auquel sont contraintes ces personnes en attente de réponse et coupées de tout droit durant cette période. Elle s'inquiète de voir ces personnes qu'elle accompagne mettre leur vie entre parenthèses pour des périodes de plus en plus longues. *"Ils stagnent durant cette période et ne peuvent rien construire. Ils ne peuvent pas travailler, n'ont pas de logement, de ressources, pas d'aide. Cela précarise des personnes qui pourraient s'en sortir et qui, d'ailleurs, ne demandent que ça."*

Parmi ces personnes en attente, une algérienne, arrivée d'Algérie il y a trois ans avec ses deux grands enfants. L'une travaille et l'autre étudie à l'université. *"Dans mon pays, j'étais cadre pour une grande chaîne d'hôtellerie restauration. Ici, je ne peux qu'enchaîner les petits boulots. Je nettoie les toilettes, je fais la cuisine. J'aimerais simplement un peu de dignité."*

En juillet dernier, un collectif d'avocats a introduit un recours devant le tribunal administratif de Lille. Il s'agissait de rappeler que la préfecture est un service public avec plusieurs principes comme l'accessibilité, la continuité et l'adaptabilité au public. Or sur tous ces points, elle est défaillante, estime une avocate qui appartient au collectif. *"Ce sont des personnes qui ont du mal à lire, à parler français, à aller sur internet. La dématérialisation de la procédure et la fermeture physique de la préfecture les empêche d'avoir de l'information et d'avoir accès au service public."*

Une autre avocate est confrontée chaque jour à des situations liées à ce manque d'accès. *"Certains sont dans l'impossibilité de déposer une demande car ils ne connaissent pas les modalités. L'information n'est pas affichée aux portes de la préfecture. Si on la cherche sur son internet, c'est un vrai dédale, un vrai labyrinthe. Même pour nous, en tant que juristes, on est obligées d'actualiser sans cesse la marche à suivre."*

La manifestation s'est achevée par un hommage à un jeune Guinéen de 31 ans, mort fin novembre 2025 après six années d'errance dans des campements de la métropole lilloise. *"A son arrivée, c'était un jeune homme plein de vie"* raconte une ancienne bénévole pour l'association Exod, qui l'avait accompagné. *"Et puis il s'est éteint. Son état psychique s'est dégradé. Il avait fait deux demandes de titre de séjour pour soins, mais la préfecture n'a jamais répondu."*

La préfecture indique de son côté que grâce notamment aux renforts des équipes et à la réorganisation des services de l'immigration, les délais en matière de délivrance des titres de séjour se sont sensiblement améliorés. Tous titres confondus, ils s'établissent désormais à 143 jours (moins de 5 mois) alors qu'ils étaient de 224 jours (7,5 mois) en août 2024, soit une amélioration d'un peu plus de 2,5 mois. En première demande, ce délai est désormais de 249 jours (8,3 mois) contre 343 jours en août 2024. Pour les renouvellements, la baisse se poursuit avec un délai désormais à 109 jours contre 199 jours. L'année 2025 est marquée par la très nette progression du nombre de décisions de remise de titres de séjour

soit 31 263 décisions prises à fin novembre 2025, contre 23 795 décisions prises à la même période en 2024, soit une progression de +31,38%.

<https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/une-file-d-attente-devant-la-prefecture-a-lille-pour-symboliser-les-difficultes-dans-les-demarches-de-titres-de-sejour-6190868>

Journée internationale des migrants : 170 personnes rassemblées à Besançon

Une marche aux lampions en chanson, pour protester contre la politique migratoire du gouvernement. Environ 170 personnes étaient mobilisées. Le rassemblement, donné à 17 heures 30, place Pasteur à Besançon, était organisé à l'occasion de la Journée internationale de la protection des droits des migrants, qui a eu lieu jeudi 18 décembre 2025. Les manifestants se sont ensuite dirigés vers la place de la Révolution.

Le rassemblement, encadré par les forces de l'ordre, a notamment réuni la CGT du Doubs, la Cimade, Solidarité 25 ou encore plusieurs partis politiques de gauche. Il appelle à l'abrogation de la loi Darmanin et des circulaires Retailleau, milite également pour l'égalité de droits, notamment pour l'accès à l'école, au logement et au travail. Les manifestants présents ont aussi demandé la régularisation des sans-papiers et la fermeture des centres de rétention administrative (CRA).

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/journee-internationale-des-migrants-170-personnes-rassemblees-a-besancon-4956395>

Une marche pacifique organisée à Cherbourg-en-Cotentin pour la Journée internationale des migrants le 18 décembre 2025

À l'occasion de la Journée internationale des migrants, l'association Itinérance appelle à un rassemblement, jeudi 18 décembre 2025 à 18 h place Jacques-Hébert, à Cherbourg-en-Cotentin (Manche). Militants associatifs, citoyens de toutes origines sont invités à une marche pacifique et solidaire dans les rues de la ville. Pour la liberté et le respect des droits fondamentaux des étrangers et de leurs familles, sans distinction de nationalité ou de statut. " *Chez Itinérance, c'est le combat quotidien de nos 40 bénévoles face à l'imbroglio administratif des demandes d'asile. Toujours plus d'exigences et des moyens diminués, déclare une bénévole. Un durcissement de l'examen civique et de l'évaluation est mis en place au 1er janvier. Une vraie machine à exclure pour une immigration choisie.*" Cette mobilisation intervient dans un contexte tendu, marqué par des débats incessants sur l'immigration et l'adoption de lois jugées par beaucoup comme régressives. La gestion des flux migratoires, la précarité des conditions d'accueil, et le traitement parfois inhumain des demandes d'asile. Cette journée est essentielle pour les droits des migrants, qui demeurent au cœur du débat public et de l'engagement d'une partie significative de la société civile.

<https://www.ouest-france.fr/normandie/cherbourg-en-cotentin-50100/une-marche-pacifique-organisee-a-cherbourg-en-cotentin-pour-la-journee-internationale-des-migrants-0840086a-db63-11f0-a438-603275f2b10a>

Journée internationale des migrants : un rassemblement festif et revendicatif ce jeudi 18 décembre, à Saint-Brieuc

Le 18 décembre, Journée internationale des migrants, est une date marquée dans le calendrier du collectif Solidarité migrants des Côtes-d'Armor, qui regroupe

17 associations. Jeudi 18 décembre 2025, un rendez-vous marqué par des revendications, sur un fond festif. Environ 80 personnes se sont mobilisées place de la Résistance, à Saint-Brieuc, pour dénoncer la politique actuelle envers les personnes en situation régulière ou irrégulière, indique le Cajma 22, qui prend en charge les mineurs non accompagnés. On veut manifester notre solidarité et nos revendications.

<https://www.ouest-france.fr/economie/social/journee-internationale-des-migrants-un-rassemblement-festif-et-revindicatif-ce-jeudi-18-decembre-a-saint-brieuc-5d27a776-dc2f-11f0-9747-9a2b95e61f84>

Plus de 170 personnes manifestent pour soutenir les migrants à Lannion

La manifestation se voulait festive mais combative . Plus de 170 personnes ont répondu à l'appel de la Coordination antiracisme du Trégor Goëlo (CATG) pour la Journée internationale des migrants, ce jeudi 18 décembre 2025. À la tombée de la nuit, tous se sont réunis dans le centre-ville à Lannion (Côtes-d'Armor), avant de défiler jusqu'à la sous-préfecture. Un rassemblement émaillé de discours.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/leurs-droits-sont-bafoues-plus-170-personnes-manifestent-pour-soutenir-les-migrants-a-lannion-de49be38-dc3f-11f0-8d76-cbe9a6da9c82>

Célébrer les migrations en Amérique du sud

La publication de ce rapport coïncide avec la Journée internationale des migrants, célébrée chaque année le 18 décembre. Le thème de la journée cette année est : « Ma grande histoire : cultures et développement ». À cette occasion, la cheffe de l'OIM, a souligné que « la migration est un phénomène riche d'opportunités, de progrès humain et de développement partagé ».

Elle a réaffirmé « *la nécessité de mettre en place des systèmes migratoires plus solides et plus fiables qui protègent les personnes en déplacement et qui aident les communautés qui les accueillent* ».

Le Secrétaire général de l'ONU a noté que, « *mal gérée ou faussement présentée, la migration peut attiser la haine et la division, mettant en danger la vie des personnes en quête de sécurité et de bonne fortune* ». Depuis 2014, près de 70 000 migrants sont morts ou sont portés disparus le long des routes terrestres et maritimes, le nombre réel étant probablement bien plus élevé.

En cette journée, le chef de l'ONU appelle à « *défendre les droits de chaque migrant* » et à veiller à ce que « *la migration soit digne et sûre pour toutes et tous* ».

ONU-Femmes a, quant à elle, rappelé qu'au cœur de ces histoires migratoires se trouvent les femmes, qui soutiennent leur famille, voire des communautés entières, souvent dans le silence. Pourtant, pour trop de femmes et de filles migrantes, le parcours est marqué par le risque, et non par l'opportunité.

L'agence onusienne rappelle l'urgence de créer de meilleurs systèmes de protection pour toutes ces femmes, confrontées à des conditions de travail dangereuses, des discriminations, des violences et à l'absence de protections juridiques.

https://news.un.org/fr/story/2025/12/1158114?utm_source=UN+News++French&utm_campaign=f792981782-EMAIL_CAMPAIGN_2025_12_19_01_03&utm_medium=email&utm_term=0_0264da9d8f-f792981782

"LA MIGRATION EST UN FAIT NORMAL DANS NOS SOCIETES"

rappelle Olivier Clochard, chercheur au CNRS

La migration est un phénomène qui a toujours existé. De plus en plus de pays freinent ces mouvements de population en construisant des murs sur tous les continents. La situation du migrant, fragile et empreint de nostalgie, a inspiré de nombreuses œuvres artistiques, en particulier des chansons.

De tout temps, les hommes se sont déplacés au gré de leurs besoins. L'histoire de l'humanité est donc celle des migrants, avant la consécration des frontières qui délimitent le cadre géographique de l'identité nationale. La plupart du temps, on s'intéresse aux migrations entre pays. Certains pays comme le Congo, la Chine ou le Brésil connaissent des phénomènes importants de migration intérieure. Si le sujet de la migration agite beaucoup les discussions, les chiffres remettent les choses à leur place. En ce qui concerne la France, "il y a à peu près 7,2% de personnes étrangères qui vivent sur le territoire national", souligne Olivier Clochard, chargé de recherche et directeur du Laboratoire Migrinter. Chaque migrant a son histoire. L'histoire de Georges Moustaki est tout un symbole : il est né en Égypte, de parents grecs, de religion juive et de langue italienne. Giuseppe Mustacchi ou Yussef Mustacchi a grandi entouré de livres. Son père tient en effet une librairie francophone à Alexandrie. Il arrive à Paris en 1951, se fait appeler Joseph à l'école, puis Jo et enfin Georges.

"Georges Moustaki a un parcours marqué par la migration. Dans la Grèce antique, le Métèque désignait un état civil. C'était l'étranger qui bouge, qui change de maison, mais qui n'avait pas les mêmes droits que les autres citoyens. Au XIX^e siècle, le mot "métèque" va devenir une insulte sous l'influence notamment de courants d'extrême droite qui l'utilisent pour désigner notamment l'étranger qui vient notamment des pays de la mer Méditerranée". Moustaki, auteur de Milord pour Piaf et de chansons pour Serge Reggiani, fait d'une insulte... un tube. En 1969, il vend plus de 600 000 exemplaires du 45 tours du "Métèque".

"Il y a des déplacements à travers le monde depuis des millénaires"

"La migration est un fait normal de nos sociétés, depuis la préhistoire jusqu'à aujourd'hui. L'exposition du musée de l'Homme, présenté au printemps dernier "Migration, une odyssée humaine" regroupait des sociologues qui travaillaient sur des migrations contemporaines, des paléontologues. La génétique montre qu'il y a des déplacements à travers le monde depuis des millénaires." Les États-Unis est un pays qui s'est construit sur la migration à très grande échelle, au mépris des populations amérindiennes, déjà présentes sur le continent. "Les tribus indiennes ont été parquées dans des immenses réserves et ont payé un lourd tribut à cette migration européenne sur le continent nord-américain", souligne le chercheur au CNRS.

De plus en plus de murs s'érigent à travers le monde. Le mur de Berlin symbolisait, jusqu'à sa chute en 1989, le rideau de fer sur le continent européen. "Le nombre de murs construits à la suite de la dislocation de l'Empire soviétique va conduire à renforcer les frontières. On le voit aujourd'hui par exemple, entre Ceuta et le Maroc, dans la partie nord de l'Afrique, ou entre Melilla et le Maroc, mais aussi entre la Bulgarie et la Turquie, où il y a des murs assez conséquents." Les États-Unis ne sont pas en reste avec la frontière mexicaine. "Un mur parfois présenté de manière un peu hâtive de la côte ouest jusqu'au golfe du Mexique. Or ce sont seulement des tronçons, il y a encore des parties qui ne sont

pas concernées par le mur". La chanson de Jean-Jacques Goldman "Là-bas", incarne le rêve de l'ailleurs, quel qu'en soit le prix. "Là-bas, tout est neuf et tout est sauvage, libre continent, sans grillage, ici, nos rêves sont étroits, c'est pour ça que j'irai là-bas".

"En 2015, en Europe, il faut parler d'une crise de l'accueil"

Le migrant, l'autre, est loin d'être reçu à bras ouverts et suscite souvent des inquiétudes. *"En 2015, avec l'arrivée de nombreux exilés, 2 millions à l'échelle de l'Union européenne, ça ne représentait que 0,3%, mais effectivement sur certains territoires comme à Calais ou à la frontière entre la Slovénie et l'Italie, ça pouvait représenter des appréhensions. On a souvent parlé de crise migratoire, mais surtout il fallait parler d'une crise de l'accueil. Je pense que ça engendre parfois des discours en décalage avec des réalités statistiques."* C'est aussi ce qui s'est passé au moment de la Retirada, l'exil des Républicains espagnol fuyants leur pays début 1939 face aux troupes franquistes. 500 000 Espagnols ont franchi la frontière française, beaucoup d'entre eux ont vécu, dans une grande précarité, dans des centres d'hébergement ou des camps d'internement.

Le groupe Carte de Séjour et son chanteur Rachid Taha interprètent une version très revisitée de "Douce France" de Charles Trenet en 1986. Au moment où l'Assemblée nationale débat du Code de la nationalité. *"Jack Lang, ancien ministre de la Culture, qui s'est retrouvé dans l'opposition, Charles Trénet et Rachid Taha vont distribuer des 45 tours à l'ensemble des députés pour rappeler que cette histoire fait partie intégrante de l'histoire de l'immigration en France, se souvient Olivier Clochard. Je trouve assez intéressant que les artistes s'invitent aussi dans les débats politiques."* Si cette reprise dénonce le racisme, c'est aussi une réappropriation par les enfants des immigrés postcoloniaux d'une chanson du patrimoine français écrite en pleine occupation allemande en 1943. Elle sera enregistrée en 1947, prenant une autre saveur : la France retrouvée. Cette reprise arabisante est une sorte de "provocation" qui montre que les familles immigrées ont aussi des souvenirs du pays d'accueil, de leur désormais pays et que la "douce France" ne l'a pas toujours été pour eux.

"L'exil c'est l'apprentissage de la solitude" écrivait Maria Casarès

Le migrant est un éternel déraciné. Un sentiment qu'exprime parfaitement le mot "Sodade", divinement chanté par la cap-verdienne Cesaria Evora. La comédienne d'origine espagnole Maria Casarès disait très justement, dans sa passionnante autobiographie "*Résidente privilégiée*", que "*l'exil c'est l'apprentissage de la solitude*". A contrario, certaines communautés se sont soudées. *"De nombreux Indochinois qui ont fui aussi au moment du départ de la France de cette région d'Asie ont été accueillis par exemple, en 1956, dans le camp de Sainte-Livrade dans le Lot. Elle demandent que ce lieu ne soit pas détruit. Ils estiment que ça fait partie de leur histoire, même si ça a été vraiment très dur."* Le camp de la Rye, au Vigeant, dans la Vienne, a accueilli les premiers réfugiés d'Indochine, puis les Harkis.

En 1952, la famille de Sylvie Vartan quitte la Bulgarie communiste

En 1952, une petite fille suit sa famille qui quitte la Bulgarie pour la France. Elle a huit ans. Dans La Maritza, enregistré en 1968, Sylvie Vartan se souvient de son enfance et de cet arrachement. *"La Maritza, c'est ma rivière, Comme la Seine est la tienne, Mais il n'y a que mon père, Maintenant qui s'en souvienne, Quelquefois."* Les paroles signées Pierre Delanoë sur une mélodie slave racontent parfaitement sa famille fuyant la dictature communiste. *"Cette migration de ceux qui fuyaient les pays de l'ex-bloc soviétique, au péril de leur vie, pour franchir leur rideau de fer était souvent considérée comme légitime, analyse Olivier Clochard. Aujourd'hui, on a d'immenses murs entre la Turquie et la Bulgarie pour empêcher les gens de rentrer. Ce fleuve la Maritza justement, qui finit dans la mer Égée,*

entre la Grèce et la Turquie, porte le nom d'Evros, est le théâtre de nombreux drames, depuis de nombreuses années, qui sont liés en partie aussi à la politique de non-accueil de l'Union européenne."

Des chiffres loin de "l'invasion"

Les chansons font de sentiments intimes des émotions universelles. Le cinéma aussi. "L'histoire de Souleyman", sorti en 2024, a été primé à Cannes et a reçu quatre César, dont celui de la Meilleure révélation masculine pour Abou Sangaré, comédien non-professionnel, absolument remarquable. Souleyman est un jeune guinéen livreur à vélo qui fait une demande d'asile. Un scénario en grande partie inspiré par l'histoire même du comédien amateur. Le film a fait 600 000 entrées et a touché de nombreux spectateurs.

"Pour changer notre regard sur le migrant, l'histoire est importante. Les chiffres aussi. Ils sont souvent erronés. Lorsqu'on prend le temps de les regarder avec des spécialistes, on voit que la réalité est loin de "l'invasion" qu'on estime et des peurs qui vont avec", conclut Olivier Clochard.

<https://www.francebleu.fr/emissions/a-votre-service-par-ici-poitou/quel-regard-portons-nous-sur-les-migrants-5267383>

DES MIGRANTS SOUS OQTF INEXPULSABLES "MAINTENUS DANS LA PRECARITE", DENONCE LA CIMADE

En France, des milliers de personnes "*inexpulsables*" soudanaises et afghanes notamment, vivent sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF). À défaut d'être régularisées, elles "*sont maintenues dans la précarité*", s'indigne la Cimade.

Une soudanaise, 50 ans, craint pour sa vie si elle retourne au Soudan. "*La guerre est partout*", répète-t-elle, inlassablement, assise sur un banc de la place de la Nation, à Paris. Depuis son arrivée en France en janvier 2019, elle vient souvent ici. Elle fait défilier en boucle sur son téléphone des images du massacre d'al Fasher, survenu à la fin octobre – 2025 sursaut en date du conflit entre les Forces de soutien rapide (FSR) et l'armée régulière du général al-Burhan, en cours depuis avril 2023.

En avril 2021, une première obligation de quitter le territoire français (OQTF) lui a été transmise, à la suite du rejet de sa demande d'asile par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). L'Ofpra affirme cependant que l'État d'Al-Jazirah - dont elle est originaire - figure aujourd'hui sur la liste d'États soudanais en proie à une "*situation de violence aveugle d'intensité exceptionnelle*", transmise par la CNDA. Les ressortissants de ces États peuvent donc en théorie bénéficier d'une protection.

Après des années de démarches administratives et judiciaires infructueuses, elle est toujours en situation irrégulière. Elle vit quotidiennement avec la peur d'un contrôle d'identité, craignant une nouvelle OQTF. Officiellement, il n'y a pas de moratoire en France suspendant les expulsions vers le Soudan. Son cas est loin d'être anecdotique : au cours des trois premiers trimestres de 2025 seulement, 1195 Soudanais ont été visés par une OQTF en France, d'après les données d'Eurostat.

Sur cette même période, quinze renvois vers le Soudan ont été répertoriés dans les bases de données d'Eurostat - établies principalement à partir de chiffres transmis par le ministère de l'Intérieur - dont cinq "*retours volontaires*". Ces données, incomplètes, n'indiquent pas si les dix autres personnes éloignées l'ont été dans le cadre de retours "*volontaires*" ou forcés. Ces retours "*volontaires*" ne font "*pas forcément l'objet d'un consentement éclairé*", affirme la responsable nationale des questions Expulsion à La

Cimade. Elle dénonce des "techniques utilisées par l'administration, soit pour contourner le droit international, soit pour exercer une pression sur les personnes pour qu'elles adhèrent à un programme de retour volontaire".

En outre, l'association critique également le placement en centre de rétention administrative (CRA) ou l'assignation à résidence "*de personnes dont on sait pertinemment qu'elles ne vont pas pouvoir être expulsées*", comme les Afghans ou les Haïtiens. Ces "*inexpulsables sont maintenues dans la précarité*", s'indigne la Cimade. A l'image de cette femme cinquantenaire : sans-papiers, donc sans logement ni emploi fixe, elle dépend principalement de la solidarité de sa communauté pour survivre.

La Direction générale des étrangers de France (DGEF) n'a pas répondu aux questions sur la situation des "*inexpulsables*". Dans une publication du 26 juin 2025, elle mentionne cependant que "*les interpellations d'étrangers d'origine soudanaise sont notamment deux fois plus nombreuses*" en 2024, par rapport à l'année précédente.

La France est le pays de l'Union européenne qui prononce le plus d'obligations de quitter le territoire. Mais cette politique d'expulsions peine à se matérialiser : en 2024, seules 10% des 130 000 OQTF prononcées ont été mises à exécution.

La situation pourrait aujourd'hui changer : le 8 décembre 2025, les Vingt-Sept ont validé l'ouverture de centres pour migrants situés à l'extérieur des frontières de l'union européenne. Si l'ouverture de ces "*hubs de retours*" vient à se concrétiser, la Cimade craint une hausse des expulsions vers ces nouveaux centres.

En attendant, elle appelle à ce qu'aucune mesure d'éloignement ne soit notifiée à une personne "*dans l'impossibilité de quitter la France et de se rendre dans son pays de nationalité ou d'origine*".

L'ASSEMBLEE ADOPTE UNE PROPOSITION DE LOI VISANT A MIEUX PROTEGER LES MINEURS NON ACCOMPAGNES

Une victoire symbolique exceptionnelle : porter le sujet de la présomption de minorité à l'Assemblée

Pendant plusieurs heures, jeudi 11 décembre 2025, les députés ont vivement débattu autour d'un texte qui ne partait pas gagnant. Rejeté en commission - étape préalable à l'examen dans l'hémicycle - son rapporteur, député du Parti socialiste et candidat à la mairie de Paris, avait lui-même dû voter contre sa proposition pour éviter qu'une coquille vide ne soit présentée à l'Assemblée nationale.

Un pari risqué, mais gagnant : l'article central du texte initial est adopté - 144 pour, 100 contre -, enrichi de plusieurs amendements provenant de la gauche et qui tendent à renforcer la protection des mineurs non accompagnés. Les chiffres qui ont été utilisés par les députés lors des débats jeudi, sont ceux sortis par Utopia56 dans un rapport « enquête : mineur-es isolé-es étrangère-es : des droits au hasard du département d'arrivée ?» (<https://utopia56.org/wp-content/uploads/2025/07/ENQUETE-MINEURS-ISOLES-ETRANGERS-AAJDAM-UTOPIA-56-030725-PLANCHES.pdf>)

En France, lorsqu'un jeune qui se déclare mineur arrive sur le territoire, l'État doit déterminer, avant de le prendre en charge, s'il a effectivement moins de 18 ans. Or, 96 % d'entre eux ne sont pas en mesure de présenter des papiers d'identité avec photo et la

suspicion de fraude est monnaie courante. Un entretien d'évaluation de minorité est organisé par le département - qui a la compétence de la protection de l'enfance - ou par une association mandatée pour s'en charger.

Dans l'hémicycle, une députée La France insoumise rappelait le caractère expéditif et arbitraire de ces entretiens : « *Comment peut-on attester de la minorité d'un jeune qui a traversé le désert, la mer, la montagne, en seulement 15 minutes ?* », s'indignait-elle. Si l'expert décide que le jeune n'est pas mineur, il est officiellement présumé majeur et se retrouve livré à lui-même.

L'adolescent peut alors faire appel auprès de la justice. Dans 60 % des cas, le tribunal reconnaît la minorité des jeunes. Mais la décision de justice peut intervenir plusieurs mois, parfois un an, après le dépôt du recours. Faute de prise en charge, n'étant ni officiellement mineur ni véritablement majeur, ils sont nombreux à se retrouver à la rue.

Le rapporteur veut donc obliger l'État à établir une présomption de minorité pendant ce laps de temps, pour que les jeunes aient un toit sur la tête.

La version adoptée ajoute l'interdiction des tests osseux, dentaires et pubertaires : méthodes d'évaluation de l'âge contestée par l'Académie nationale de médecine elle-même.

En effet, lorsque l'entretien oral ne suffit pas aux autorités pour déterminer la minorité d'un jeune, une radiographie de la main et du poignet peut être demandée. L'imagerie est ensuite comparée à des planches d'anatomie osseuse d'enfants de différentes tranches d'âge. Mais la base de données date du début du XX^e siècle et a été créée à partir d'études menées sur des enfants américains. Le parcours migratoire et la croissance particulière de l'ossature des adolescents est encore moins prise en compte.

En pleine niche parlementaire, les groupes de gauche ont fait adopter à l'Assemblée une proposition de loi qui concerne les mineurs isolés, notamment étrangers, suspectés d'être adultes. Le texte leur permettra de continuer à bénéficier de protections comme l'hébergement d'urgence, lorsqu'ils contestent en justice la décision les qualifiant de majeurs.

« Des enfants et des adolescents dorment seuls à la rue », « partout sur le territoire », a martelé le député PS et candidat à la mairie de Paris, Emmanuel Grégoire, auteur du texte. Des situations « **inacceptables sur le plan humanitaire** » et « **déléteries pour la société tout entière** », a argué le député, soulignant que des « **jeunes en situation d'extrême vulnérabilité sont régulièrement exploités par des réseaux criminels** ».

La proposition a été adoptée en première lecture, par 144 voix contre 100.

Les groupes du camp gouvernemental et de l'alliance RN-UDR ont eux voté contre. Le texte devra désormais aller au Sénat. Une députée (UDR, groupe d'Éric Ciotti), a jugé la proposition de loi « *absolument terrifiante* ». Quant au gouvernement, il s'est lui aussi opposé à la proposition de loi, qui « *présente des risques [...] de saturation des dispositifs de mise à l'abri* », a estimé Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées.

La journée aura été doublement fructueuse pour le Parti socialiste, qui a profité de sa niche parlementaire pour amener les élus à débattre de ce texte. Quelques heures plus tôt, une autre victoire était obtenue cette fois à l'unanimité : la proposition pour assurer le droit à un avocat à chaque enfant placé à l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Les deux textes vont maintenant être étudiés au Sénat, puis de nouveau à l'Assemblée pour adoption définitive. Si elle est votée par le Sénat, cette loi serait une "*avancée positive essentielle*", estiment aussi plusieurs ONG comme Médecins du Monde, Médecins sans frontières, la Ligue des droits de l'Homme ou encore Utopia 56. Pour elles, ce texte "*réaffirme un principe simple, tous les enfants en danger, sans discrimination, doivent être protégés au titre de la protection de l'enfance*".

La coordination nationale jeunes exilés en danger (CNJED), rassemblant une centaine d'associations, estime qu'il existe plus de 3 200 jeunes étrangers en recours en France.

<https://www.rfi.fr/fr/france/20251211-france-assembl%C3%A9e-adopte-proposition-loi-visant-mieux-prot%C3%A9ger-mineurs-non-accompagn%C3%A9s>
<https://www.ouest-france.fr/politique/institutions/assemblee-nationale/lassemblee-nationale-vote-pour-le-maintien-des-mineurs-isoles-en-hebergement-durgence-en-cas-de-doute-sur-leur-age-9269ec10-d6b1-11f0-8fa7-06f366a2f70b>

En France, les processus de naturalisation des étrangers sont de plus en plus éprouvants

En France, la politique d'immigration ne cesse de se durcir, aussi bien pour les primo-arrivants que pour les étrangers installés de longue date. Au 1^{er} janvier 2026, les conditions d'attribution de la carte de résident, de la carte de séjour pluriannuelle et de la nationalité seront durcies. Le niveau exigé de français est relevé. Et pour certains titres s'ajoute un nouvel examen de connaissance du fonctionnement de la France. Les conditions d'obtention de la nationalité sont particulièrement exigeantes.

<https://www.infomigrants.net/fr/post/68791/en-france-les-processus-de-naturalisation-des-étrangers-sont-de-plus-en-plus-éprouvants>

BAYONNE

Aide au passage de migrants lors de la Korida : les sept prévenus attendront deux mois de plus pour le jugement

Le tribunal judiciaire de Bayonne devait rendre son jugement mardi dans l'affaire dite "de la Korrika" mais il faudra attendre encore deux mois, le 17 février 2026. Sept personnes sont poursuivies pour aide au passage de la frontière lors de la course en faveur de la langue basque en mars 2024.

Le délibéré devait être rendu ce mardi 16 décembre 2025 dans le dossier dit "de la Korrika" mais le tribunal judiciaire de Bayonne a décidé de le proroger, c'est à dire de le reporter. Le jugement sera finalement rendu le 17 février 2026. À l'audience, le 7 octobre 2025, les sept prévenus avaient expliqué avoir agi par désobéissance civile. Une centaine de personnes était présente au palais de justice pour les soutenir. Le procureur de la République avait requis la relaxe pour l'un des prévenus et des amendes pour les autres : de 500 euros avec sursis à 1.500 euros dont 500 avec sursis.

Le 14 mars 2024 la Korida, la course à pied en faveur de la langue Basque, franchit la frontière entre Irun et Hendaye. Des militants profitent de la foule pour faire entrer en France, via le Pont Saint Jacques, 36 migrants en situation irrégulière. L'action avait été revendiquée quelques temps plus tard par vingt-deux associations via des clips diffusés sur les réseaux sociaux

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/aide-au-passage-de-migrants-lors-de-la-korrika-les-sept-prevenus-attendront-deux-mois-de-plus-pour-le-jugement-6252376>

LE MANS

En Sarthe, le renouvellement des titres de séjour est de plus en plus compliqué

Dans la Sarthe, il est de plus en plus difficile de renouveler son titre de séjour pour les personnes étrangères. C'est ce qu'observent plusieurs associations comme la Ligue des droits de l'Homme, la Cimade et des syndicats qui organisent une mobilisation ce jeudi 18 octobre au Mans pour alerter.

Depuis quelques mois, le secrétaire départemental de la Ligue des droits de l'Homme, voit débarquer dans son bureau des profils qu'il ne voyait pas avant. Des personnes installées en France depuis plusieurs années, qui travaillent, et ont désormais du mal à renouveler leurs titres de séjour. *"J'ai le cas d'une dame qui est venue me voir en larmes. Elle est arrivée en France à l'âge de trois ans avec sa mère. Elle en était à son quatrième titre de séjour de dix ans. Là, c'était pour un cinquième renouvellement. Vous vous imaginez donc l'âge qu'elle a. Elle a fait sa demande au mois de juin, et depuis elle a ce qu'on appelle une autorisation provisoire d'instruction de son titre."*

Ce titre est valable six mois et lui permet actuellement de circuler librement sur le territoire français. Les cas comme celui de cette dame sont nouveaux et sont de plus en plus nombreux. *"Ça n'existe pas avant. On ne voyait jamais cela. Moi je reçois chaque semaine, au moins quatre ou cinq demandes d'aide pour des renouvellements. Et on est cinq ou six à s'occuper de ces demandes, donc ça donne un ordre d'idée, et je ne parle pas de la Cimade (association de soutien et de solidarité aux personnes étrangères) ou d'autres organisations."*

Depuis l'épidémie de Covid-19 en 2020, les démarches pour les titres de séjour ont été informatisées. Elles se font sur le site de l'ANEF, l'administration numérique pour les étrangers en France, ce qui pose des difficultés pour les demandeurs qui ont de moins en moins ou plus d'interlocuteurs. *"Il y a trois possibilités pour faire une demande : un dossier sur le site, un dépôt en préfecture ou sur rendez-vous. Souvent c'est sur le site de l'ANEF. Il y a plusieurs catégories, que même nous ne comprenons pas toujours, et si on se trompe le dossier est rejeté. Pour les rendez-vous, il n'y a pas assez de créneaux pour la demande. Dès qu'il y a des créneaux, ça part en maximum trente minutes."*

L'autre problème, selon les associations et syndicats, c'est le durcissement de la politique d'accueil migratoire en France. *"On observe un basculement depuis le passage de Bruno Retailleau au ministère de l'Intérieur. Il a bloqué tous les renouvellements pendant quelques semaines pour tout remettre à plat. Et puis, il y a eu un durcissement des contrôles. Forcément, il y a eu un effet entonnoir qui va rallonger les délais pour obtenir son titre. Si le renouvellement arrivait plus vite, ça pourrait désengorger le système. Et puis il y a aussi des gens qui ont leurs titres refusés pour des délits mineurs, comme une amende non payée, car les règles sont plus dures."*

Cependant, une grande partie des sans-papiers qui n'arrivent pas à renouveler leurs titres de séjour ne reçoivent pas directement une OQTF, obligation de quitter le territoire, et se retrouvent donc dans "*un no man's land administratif*", selon un bénévole à la Cimade. *"Ils se retrouvent complètement en marge de la société. Ils perdent souvent leur emploi, ils perdent leurs droits à la retraite, ils perdent les qu'ils touchaient. On est vraiment dans la fabrique des sans-papiers et on cherche à faire des parcours d'obstacles pour des gens qui sont complètement intégrés et qui ne demandent qu'à vivre en paix et en famille."*

Pour tenter de faire évoluer cette situation, les associations demandent deux changements : plus de rendez-vous en préfecture et le renouvellement automatique des titres de séjour. L'abrogation par Bruno Retailleau de la circulaire Valls, qui listait les critères pour déposer une demande de régularisation ou de renouvellement, est critiquée.

Le 23 septembre 2025, une lettre avait été envoyée au préfet par les associations et syndicats pour demander une rencontre. La préfecture ne leur a jamais répondu.

En 2024, 870.000 personnes ont vu leurs titres de séjour renouvelés en France. Une très légère hausse, +1%, entre 2023 et 2024.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/ca-n-existait-pas-avant-en-sarthe-le-renouvellement-des-titres-de-sejour-est-de-plus-en-plus-complique-6657825>

Une famille vit dans sa voiture et une autre est menacée d'expulsion

La mobilisation de parents d'élèves a rassemblé une cinquantaine de personnes, jeudi 11 décembre 2025, devant l'école Jean-Macé, au sud du Mans. Un collectif de parents d'élève s'est constitué pour soutenir deux familles dont les parents sont sous obligation de quitter le territoire français. Une mère, seule avec ses deux enfants, dont une petite fille scolarisée en CM1. Elle a reçu un avis d'expulsion du Cada et doit quitter son logement d'ici janvier 2026. Un couple vit déjà dans sa voiture avec quatre mineurs, dont un écolier de CM2, vivent dans leur voiture depuis deux mois.

<https://www.ouest-france.fr/societe/logement/on-doit-dormir-assis-au-mans-une-famille-vit-dans-sa-voiture-et-une-autre-est-menacee-dexpulsion-78fba364-d66a-11f0-8fa7-06f366a2f70b>

LYON

Environ 250 mineurs non accompagnés vivent à la rue

Environ 250 mineurs non accompagnés en attente d'une réponse à leur recours pour faire reconnaître leur minorité vivent dans un campement dans des conditions de vie insalubres depuis janvier à Lyon. Après plusieurs nuits glaciales, quelques dizaines ont trouvé refuge dans une église du quartier.

Les jeunes entrent pas à pas dans l'église Saint-Polycarpe, dans le quartier de la Croix-Rousse de Lyon. Ils récupèrent couvertures et matelas puis s'installent discrètement dans les allées. Tous les soirs depuis le 23 novembre 2025 et les températures négatives qui ont marqué cette semaine, c'est le même rituel. Des dizaines de jeunes - qui se disent tous mineurs - et qui vivent habituellement au campement du jardin du Chartreux viennent se réfugier dans l'édifice religieux, à quelques kilomètres de leur lieu de vie. "Ils sont entre 60 et 90 à dormir ici chaque soir", précise un membre du collectif Soutiens/Migrants Croix-Rousse.

Un autre, gobelet de café dans la main droite, est assis sur un banc de prière de la nef centrale. Il contemple dans le silence l'imposante bâtie du 17e siècle qui l'entoure. Bonnet noir et bleu vissé sur la tête, ce Malien de 16 ans a passé plusieurs nuits ici. "Ce n'est pas parfait mais c'est bien mieux que de dormir dehors".

Si l'Église a autorisé leur présence, les règles sont strictes. Il est interdit de manger dans l'enceinte du bâtiment, les jeunes migrants doivent attendre 18h pour rentrer et les lieux doivent être rangés et évacués à 9h le lendemain.

Assis sur le parvis de l'église, Jun jeune angolais, profite aussi du répit que lui procure ce lieu. Il a déjà installé son matelas et sa couverture et souffle quelques minutes

dehors avant d'aller se coucher. "Je me sens un peu bien ici. La nuit ici, c'est mieux que dehors, mieux que le campement". Quotidiennement, il se lève à 6h pour se rendre au collège où il est scolarisé.

Malgré tout, l'inquiétude taraude ces jeunes qui attendent désespérément de faire reconnaître leur minorité. Après un premier rejet, ils ont fait appel et attendent aujourd'hui la réponse du juge des enfants. "On ne va pas rester ici longtemps. J'espère un jour être mis à l'abri". Environ 250 jeunes attendent une réponse à leur recours. Mais tous n'ont pas trouvé refuge dans l'Église du quartier. La grande majorité - originaires d'Afrique subsaharienne - sont livrés à eux-mêmes dans un campement de la ville.

Considérés ni comme mineurs, ni comme majeurs, dans l'attente d'une décision du juge, ce public ne peut prétendre ni à la prise en charge par l'aide sociale à l'enfance, ni aux dispositifs de l'État réservés aux majeurs. "Ils sont complètement abandonnés des institutions", tance un militant, dénonçant le fait qu'après les recours "les trois quarts des jeunes sont reconnus mineurs et ont donc passé des mois dans un campement atroce pour rien".

"Je ne veux pas retourner au camp, c'est inhumain de vivre là-bas", ajoute un jeune, qui attend depuis 4 mois la réponse à son recours. "On dort avec des rats. On mange très peu. Là-bas, même se laver est un défi". Et pour cause, les conditions de vie sont rudes. Derrière les grilles du parc, des dizaines de tentes surélevées grâce à des palettes de bois s'alignent. Certaines sont recouvertes d'une couverture, seule solution pour gagner quelques degrés alors que l'hiver commence à s'installer. Et entre les toiles, les rats pullulent. "On meurt de froid dans les tentes alors que le froid ne va faire que s'intensifier. Il y a des rats partout, on ne peut même pas laisser sa tente ouverte sinon les rats vont rentrer", raconte un Guinéen de 16 ans. "Je ne vous raconte pas quand il pleut. Ça coule partout. Les tentes deviennent humides et on vit dans la boue".

À ses côtés, son "voisin", partage les mêmes problèmes. Comme de nombreux autres jeunes, il est scolarisé. "Mais comment voulez-vous qu'on avance dans ces conditions ? Comment réussir l'école quand on vit ici ?". Mardi, l'association Muslim Hands est venue distribuer un repas chaud, un fruit et un dessert aux migrants. "Le reste du temps, c'est un peu le hasard qui décide quand on mange", raconte le Guinéen. Il a déposé son recours il y a sept mois maintenant. "J'ai vraiment l'impression que l'on nous a oubliés", confesse celui qui voudrait travailler plus tard dans l'électricité.

Pour certains, l'attente, et donc le temps passé dans le campement, dure depuis le mois de janvier. Presqu'un an. Ainsi, la vie s'est organisée dans le camp. Quelques migrants discutent autour d'un feu improvisé sous une tonnelle. Plus loin, un jeune homme agrippe une tondeuse et commence à couper les cheveux de son ami qui surveille le travail à l'aide d'un miroir. Et sous une grande tente blanche dont le sol a été recouvert de tapis, deux jeunes hommes prient dans ce qui a été improvisé comme une mosquée.

Lors d'une visite ici en octobre dernier, Médecins sans frontières et Utopia 56 avaient dénoncé une "crise humanitaire" et alerté sur "la santé physique et psychique très dégradée" de ses occupants. "Évidemment que les gens sont démoralisés, on m'a dit qu'un recours durait 2/3 mois, ça fait 4 mois que j'attends et je n'en peux plus. Imaginez un peu la détresse de ceux qui attendent depuis un an", raconte l'un d'eux, exténué.

Face à la situation qui dure depuis plusieurs années, un lieu - baptisé La Station – a été ouvert par l'association Le Mas avec l'aide de la Métropole de Lyon et la préfecture. Depuis 2020, il permet d'accueillir 102 jeunes en recours pour faire reconnaître leur minorité.

"On héberge et fournit un accompagnement en termes de santé et de scolarité

jusqu'à ce que ces personnes obtiennent une réponse à leur recours", explique la responsable du pôle Urgence de l'association, précisant que 660 mineurs ont été accueillis dans cette structure dont la durée de séjour moyen est de 10 mois. Et finalement, "*environ 75% des migrants sont reconnus mineurs à l'issue du processus*", précise cette même source. Un autre centre de 40 places a été ouvert fin 2025 par la mairie suite à une opération de mise à l'abri.

"On demande davantage de lieux comme la Station", réclame le collectif d'aide aux migrants. Fin novembre 2025, avant que les exilés décident de pénétrer dans l'église, une réunion a eu lieu avec la mairie et la préfecture *"mais aucune solution n'a été présentée"*. De leur côté, la métropole de Lyon et la préfecture, se dédouanent. Dans l'attente d'un rendez-vous chez le juge des enfants, ces migrants *"sont reconnus majeurs"* et *"relèvent de la compétence de l'Etat"*, estime la première. Tandis que la seconde rappelle la compétence de protection de l'enfance de la Métropole : *"C'est compliqué de se positionner s'ils sont mineurs [leur prise en charge ne dépend pas de la préfecture]. S'il s'agit de personnes majeures en situation irrégulière, c'est l'Office français de l'immigration et de l'intégration qui peut les recevoir pour évaluer leur situation, déposer une demande d'asile ou proposer une aide au retour"*. Résumé : *"Tout le monde se renvoie la balle"*.

PARIS

Marine Le Pen définitivement condamnée pour diffamation envers la Cimade, association d'aide aux migrants

Mardi 16 décembre 2025, Marine Le Pen a été définitivement condamnée pour diffamation envers la Cimade après avoir accusé cette association d'aide aux migrants d'organiser « la filière d'immigration clandestine en provenance des Comores » à Mayotte. La Cour de cassation a rejeté le pourvoi de la cheffe de file de l'extrême droite contre sa condamnation à 500 € d'amende avec sursis par la cour d'appel de Paris.

<https://www.ouest-france.fr/politique/marine-le-pen/marine-le-pen-definitivement-condamnee-pour-diffamation-envers-la-cimade-association-daide-aux-migrants-2419d758-da93-11f0-8d76-cbe9a6da9c82>

QIMPER

«En Finistère, ils travaillent dans l'agro-alimentaire et la santé» : à Quimper, une marche pour la Journée des migrants

En écho à la Journée internationale des migrants, jeudi 18 décembre 2025, le collectif Asile et immigration organise une manifestation festive dans les rues de Quimper (Finistère). À Quimper (Finistère), une manifestation se prépare pour la Journée internationale des migrants, jeudi 18 décembre 2025. À l'appel de nombreuses associations, syndicats et partis politiques, réunis au sein du collectif Asile et immigration, un rassemblement est prévu à 18 h. Les migrants ne sont pas responsables de la situation économique et sociale de notre pays. Dans notre région, ils travaillent dans l'agro-alimentaire et la santé. Il faut qu'ils soient reconnus à leur juste valeur , rappelle le collectif. Le rassemblement défend plus largement la justice sociale et la solidarité, ainsi que la lutte contre le racisme et le fascisme . Il revendique notamment l'abrogation immédiate de loi Darmanin et des circulaires Retailleau, défend l'égalité des droits de toutes et tous, à l'école, au logement, à la santé, à la culture, au travail, ou encore la régularisation des sans-papiers . Une chorale et une Murga accompagneront le rassemblement festif.

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/quimper-29000/en-finistere-ils-travaillent-dans-lagro-alimentaire-et-la-sante-a-quimper-une-marche-pour-la-journee-des-migrants-621394dc-d745-11f0-9f4a-0c1392737a7e>

TOURS

Municipales 2026 : protéger les mineurs isolés étrangers n'est pas une option.

À l'approche des élections municipales de 2026, Utopia 56 Tours engage une démarche citoyenne ambitieuse, transparente et solidaire afin de placer au centre du débat public les besoins essentiels des mineurs isolés étrangers et jeunes majeurs en attente de régularisation que nous accompagnons au quotidien : logement, éducation, action sociale, santé et citoyenneté. Notre objectif est clair : obtenir des engagements concrets de la part des candidats et permettre aux habitants de voter en connaissance de cause.

Présente en Touraine depuis 2017, Utopia 56 Tours est une association citoyenne mobilisée aux côtés des jeunes exilés en situation de grande précarité. En neuf ans, notre action a permis d'héberger plus de 2000 jeunes mineurs non accompagnés en recours, afin de les sortir de la rue. Nous accompagnons également des jeunes majeurs dans leur parcours d'accès aux droits, notamment jusqu'à leur régularisation. À ce jour, 60 jeunes sont hébergés solidiairement au sein de notre réseau d'accueil. C'est possible d'accueillir et d'accompagner, on l'a prouvé.

Depuis l'automne, notre association travaille à l'élaboration d'une **charte d'engagement destinée aux listes candidates aux municipales** 2026. Elle identifie les besoins prioritaires et formule des demandes claires, réalistes et essentielles pour les publics accompagnés.

Dans les semaines à venir, Utopia 56 Tours mènera une série d'actions pour interroger publiquement toutes les listes municipales sur leurs positions et leurs engagements. Ces actions se dérouleront dans l'espace public, sur les réseaux sociaux et, nous l'espérons, dans la presse locale. Chaque liste se verra proposer la signature de la charte, dont les engagements seront rendus publics.

Avec cette initiative, notre association souhaite renforcer la transparence démocratique, encourager le vote éclairé et porter une démarche citoyenne constructive, indépendante et engagée pour l'avenir des communes et faire entendre la voix des jeunes exilés trop souvent invisibilisés dans le débat public. Notre objectif principal reste l'accès aux droits pour les jeunes que nous accompagnons.

Nous ne soutenons aucune liste. Nous portons uniquement des engagements concrets et mesurables, au service de toutes et tous.

<https://utopia56.org/tours-municipales2026/>

MANCHE

La barre des 40 000 traversées illégales pour rejoindre le Royaume-Uni est franchie

Entre le 1er janvier et le 17 décembre 2025, un total de 40 652 migrants ont atteint les côtes britanniques à bord de "small boats", selon un décompte effectué à partir des données du Home office britannique. Les dernières arrivées remontent au 17 décembre 2025 quand 497 personnes ont foulé le sol britannique au port de Douvres. Le chiffre de 40 652 dépasse déjà le bilan de l'ensemble de l'année 2024 de 36 816 arrivées. Mais il n'atteint pas encore le record de 45 774 arrivées enregistrées à la fin de l'année 2022.

Depuis son arrivée au pouvoir à l'été 2024, le Premier ministre travailliste est tente d'endiguer ces traversées illégales de la Manche par un plan anti-immigration : la durée des titres de séjour va passer de cinq ans à deux ans et demi, les conditions d'obtention du titre de séjour permanent vont se durcir. Les demandeurs d'asile n'auront "qu'une seule chance" de déposer une demande et une seule de faire appel – afin d'accélérer les expulsions vers les pays d'origine. Les demandeurs d'asile ne bénéficieront plus automatiquement d'une aide au logement et d'allocations sociales hebdomadaires. L'autorisation de séjour des réfugiés sera réexaminée tous les deux ans et demi au lieu de cinq actuellement. Et le statut de résident permanent ne sera accordé qu'au bout de vingt ans, au lieu de cinq également.

Malgré le durcissement de la politique migratoire côté britannique, les exilés de Calais ne comptent pas changer leur plan. D'une part, parce qu'ils ne connaissent pas toujours l'existence des réformes anglaises. D'autre part, parce qu'ils viennent de loin et n'envisagent pas de rebrousser chemin si près du but. L'accord conclu cet été entre la France et le Royaume-Uni "un pour un" n'a produit, au 27 novembre 2025, que 153 personnes expulsées vers la France.

Les actions des militants britanniques d'extrême droite sur les plages françaises, n'arrêtent pas pour autant les migrants.

FRANCE- ROYAUME-UNI

Les ONG face à l'agressivité d'activistes britanniques "chasseurs de migrants"

Depuis début novembre 2025, des membres du groupe britannique d'extrême droite "*Raise the Colours*" ("Hissez les drapeaux") se sont rendus plusieurs fois sur les plages du nord de la France. Ils publient en ligne des vidéos de leurs incursions, baptisées "*Opération Overlord*", en référence au nom de code du débarquement des Alliés en Normandie en 1944. Sur des images publiées sur leur compte Instagram, aux plus de 100 000 abonnés, on les voit parcourir les plages pour "*empêcher les traversées*", ou à la recherche de "*bateaux à détruire*", ou encore interroger des migrants, parfois en se faisant passer pour des journalistes.

"Est-ce que vous avez dû payer de l'argent au chef pour avoir les bateaux ?", demandent-ils, par exemple, à un groupe de migrants, dont certains leur demandent d'arrêter de filmer. Ils affirment alors : *"Écoutez, vous voulez vous intégrer en Angleterre ? Pour immigrer en Angleterre, vous devez être gentils. Si vous n'êtes pas gentils, on ne veut pas de vous en Angleterre"*, avant de poursuivre leurs questions : *"Où est votre famille ? Où dormez-vous, est-ce que c'est dangereux ?"* En toile de fond de ces vidéos : un narratif xénophobe selon lequel ils défendraient leur pays face au "*risque sécuritaire*" que ces migrants représenteraient. Selon eux, ils font ce que les "*autorités françaises et britanniques ne font pas*".

Le collectif *Raise the Colours* a aussi confronté des membres d'associations de soutien aux migrants, notamment ceux de Médecins sans frontières (MSF). La cheffe de la mission France de MSF, raconte : *"Vendredi 5 décembre dans la matinée, on a été pris à partie de manière extrêmement agressive. Les équipes étaient épuisées. Elles avaient passé toute la nuit sur le front de mer. Et puis la voiture [de ce groupe] les a vus, elle a commencé à les suivre. Nos équipes se sont arrêtées pour arrêter cette poursuite. Et [ce groupe] s'est rué sur notre équipe en leur hurlant dessus. Ils nous ont accusés de faire le jeu des passeurs, d'être ceux qui encourageaient des personnes à venir violer, agresser des femmes au Royaume-Uni. Des choses extrêmement dégradantes et diffamantes. C'était très choquant."*

Ça a duré deux ou trois minutes jusqu'à ce qu'ils arrivent à remonter dans la voiture." Raise the Colours s'était fait connaître à l'été 2025 par une campagne incitant à hisser des drapeaux britanniques et anglais à travers l'Angleterre, dans un contexte de tensions autour du sujet de l'immigration. Plusieurs des membres alors impliqués, , alliés du militant d'extrême droite, participent désormais aux actions menées en France.

Dans un communiqué publié début décembre, neuf associations - dont Utopia 56 - ont dénoncé des "*pratiques d'intimidation*" et condamné la "*réponse insuffisante*" des gouvernements britannique et français, estimant que celle-ci "*contribue à normaliser et à encourager des pratiques violentes et xénophobes qui menacent directement les personnes exilées ainsi que leurs soutiens associatifs*". Elles regrettaiient notamment qu'"*aucune des publications [du groupe] visant à recruter, informer et financer leurs actions [n'ait] été supprimée*" et qu'"*aucun d'entre eux [n'ait] fait l'objet de mesures de non-admission sur le sol français*". "*Lorsqu'on appelle la police, on sent qu'on prend notre appel sérieusement, mais malheureusement, malgré nos nombreux signalements, on n'a pas l'impression que les choses changent vraiment*", indique un co-coordonnateur d'Utopia 56 Calais.

MSF souligne : "*Nous sommes une association loi 1901, protégée par l'État, et on intervient pour compenser en grande partie les défaillances de l'État, donc on attendrait à minima une prise de parole publique forte pour soutenir notre action. Ensuite, on attendrait des mesures concrètes de protection. On aimerait qu'on reconnaisse que ce sont nous et les personnes qu'on aide qui sont à protéger. [Ces groupes] communiquent qu'ils vont venir et avoir des comportements agressifs et violents. On a du mal à comprendre comment il est possible qu'ils puissent le faire si simplement. On est inquiets de voir que ça se multiplie et qu'il ne se passe toujours rien. Il faut attendre quoi pour qu'on protège notre action ?*"

Début décembre, plusieurs militants de Raise the Colours ont été retenus quelques heures par la police française, avant d'être relâchés. Dans une vidéo du 17 décembre 2017, ils affirment avoir été "*surveillés*" et détenus par la police alors qu'ils étaient sur la plage la nuit précédente, mais personne n'a été arrêté. Une source de l'entourage du ministre de l'Intérieur a fait savoir, le 17 décembre, à la rédaction des Observateurs, que le ministre "*a demandé à ce que les membres de ces groupes soient identifiés, interpellés et des mesures d'entrave envisagées.*" La préfecture du Nord n'a pas donné suite à nos sollicitations.

La présence de groupes d'extrême droite britanniques sur le littoral français n'est pas nouvelle. En juillet 2024, plusieurs membres d'Utopia 56 ont été invectivés ; en juin 2025, le leader du parti britannique europhobe et anti-immigration Ukip, avait aussi pris à partie des membres de l'association, L'auberge des migrants ; en septembre 2025, des membres de Ukip avaient également arpентé les rues de Grand-Fort-Philippe, réveillant brutalement des migrants endormis avec des lampes-torches.

Mais les associations s'alarment du fait que ce type d'actions devient plus fréquent. "*On a l'impression qu'il y a une surenchère. Dernièrement, on a vu un appel aux dons de Raise the Colours où ils demandent des gilets par balles et une liste d'accessoires qui se rapprochent beaucoup plus d'accessoires militaires que d'autres choses. Ça pose des questions sur leur ambition et leur motivation future.*"

Si Utopia 56 dénonce les comportements "*menaçants et violents*" de ces groupes, l'association nuance l'impact réel de ces actions sur les départs de migrants. Dans certaines vidéos, le groupe affirme avoir rendu inopérants des "small boats", embarcations utilisées pour les traversées de la Manche. Dans une autre séquence, il dit avoir empêché "300 personnes" d'entrer illégalement au Royaume-Uni. Il n'est pas possible de vérifier ces

affirmations.

Pour Utopia 56 : "C'est plutôt un groupe de communicants. Ils sont avec leur caméra et ils provoquent, certes, mais pour le moment, et on espère que ça continuera comme ça, ça ne va pas plus loin. Ils sont tellement forts en communication qu'on part du principe que s'ils avaient vraiment arrêté des gens, ils auraient tout filmé, et que ce sont ces images-là qu'on verrait tout le temps. On sait que la police lacère des bateaux sur les plages pour empêcher ces personnes de traverser. Ce sont ces bateaux-là qu'ils trouvent. Ils se prennent juste en photo devant. On ne pense pas qu'ils aient vraiment encore arrêté qui que ce soit ou trouvé des bateaux fonctionnels."

Raise the Colours semble surtout exploiter le sujet – devenu central dans le débat britannique – des arrivées par "small boats". Bien que ces arrivées, au nombre d'un peu plus de 40 000 en 2025, ne représente qu'une très faible part des migrations vers le Royaume-Uni, l'extrême droite britannique en a fait depuis quelques années le symbole de ce qu'elle estime être un manque de contrôle des frontières. "*Ils cherchent à parler à leurs supporters pour continuer de cliver les gens en ayant un discours qui incite à la haine contre les personnes exilées. Ils attisent un discours de violence en véhiculant une image criminelle des personnes en exil.*"

Sur le terrain, les associations ont été contraintes de s'adapter. "*On a mis en place un nouveau protocole pour que nos équipes puissent être rassurées. On demande à nos bénévoles de ne pas interagir avec eux, de parler français pour compliquer la communication, et on leur propose de mettre des masques chirurgicaux pour protéger leur visage des images qu'ils pourraient diffuser. Vendredi 5 décembre, nos équipes ont rencontré des militants, ont suivi le protocole et sont parties. Donc il n'y a pas eu de conflit, mais ils étaient là à filmer et à diffuser ça en direct sur leurs réseaux sociaux.*" Utopia 56 explique aussi être en train de mettre en place une nouvelle mission qui visera à surveiller des groupes comme Raise the Colours et les nouvelles interventions de l'État français, qui s'apprête à expérimenter l'interception de small boats en mer avec des filets.

En conclusion : "*Je pense que tout ça, c'est le symptôme d'une militarisation de notre frontière franco-britannique. Il y aurait plein de solutions pour éviter ça, notamment en mettant en place des voies sûres de passage et en permettant un accueil digne de ces personnes qui fuient la guerre et des conditions de vie atroces.*"

Contacté, Raise the Colours n'a pas répondu la demande d'interview.

Reprise des traversées de la Manche par les migrants, **33 personnes secourues**

Après une pause de 28 jours, la plus longue période depuis sept ans selon les autorités britanniques, les traversées de la Manche par les migrants à bord d'embarcations de fortune ont repris. Samedi 13 décembre 2025, plusieurs départs d'embarcations de migrants ont été signalés au Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) Griz-Nez, dans le détroit du Pas-de-Calais. Au total, 33 personnes ont été secourues, parties pour les unes de Leffrinckoucke et de Sangatte, et de Grand-Fort-Philippe pour les autres.

Vers 8h du matin, un témoin rapporte le départ d'une première embarcation de migrants dans le secteur de Leffrinckoucke. Deux heures plus tard, ce sont des témoins à terre qui rapportent le départ d'un small boat dans le secteur de Sangatte cette fois. Quatre personnes tombent à l'eau, en début d'hypothermie, elles sont immédiatement transportées à Calais pour y être prises en charge. En début d'après-midi, c'est du côté de Grand-Fort Philippe qu'une embarcation similaire est signalée. Suite à une panne moteur, les secours

récupèrent 28 migrants qui demandaient assistance. L'embarcation finit par se remettre en route et est interceptée par les moyens britanniques peu avant minuit et ils ont été débarqués à Calais dans la nuit.

Au total, sur cette journée du samedi 13 décembre 2025, le CROSS Griz-Nez a engagé les moyens de l'Etat et de la SNSM sur 12 départs d'embarcations qui ont tenté la traversée de la France vers le Royaume-Uni. Samedi, 737 migrants ont traversé la Manche pour rejoindre le Royaume-Uni. Depuis le 1er janvier, 39 292 personnes sont arrivées au Royaume-Uni à bord de ces small boat.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/reprise-des-traversees-de-la-manche-par-les-migrants-33-personnes-socourues-2337200>

Un à neuf ans de prison requis lors du procès de 17 passeurs présumés dans la Manche

Un à neuf ans de prison ont été requis mardi 9 décembre 2025 à l'encontre de 17 passeurs présumés, jugés depuis le 1^{er} décembre 2025 à Lille et accusés de s'être servis de "taxi-boats" pour acheminer clandestinement des migrants en Angleterre en 2023. 8 prévenus, se sont déclarés Syriens, d'autres se disent Libyens, Irakiens ou Tunisiens.

Parmi les 17 mis en cause, quatre sont également poursuivis pour homicide involontaire, après le décès d'une Érythréenne de 24 ans lors d'une traversée en septembre 2023. Son corps sans vie avait été retrouvé à Sangatte, après une nuit marquée par une série de tentatives de traversée de la Manche.

En plus des peines de prison, les réquisitions incluent également des amendes de 50 000 à 150 000 euros et des interdictions du territoire français définitives pour la plupart des prévenus.

Concrètement, tous comparaissent jusqu'au 12 décembre devant la chambre correctionnelle de la juridiction interrégionale spécialisée (Jirs) du tribunal judiciaire de Lille pour "*aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour irréguliers d'un étranger en bande organisée*", "*participation à une association de malfaiteurs*" et "*mise en danger d'autrui*". Au total, le réseau est soupçonné d'avoir organisé une cinquantaine de traversées illégales de la Manche entre avril 2023 et août 2024. Cependant, dans ce procès, seuls les faits commis entre avril et octobre 2023 sont jugés. L'enquête se poursuit par ailleurs pour la période après octobre 2023.

Mardi 9 décembre 2025, l'avocate de deux prévenus poursuivis pour homicide involontaire, a plaidé que ses clients "*n'étaient pas des passeurs aguerris*" mais des individus "*ordinaires*", qui avaient "*quitté leur pays pour fuir la guerre ou pour des raisons économiques*". Ils essayaient de rejoindre le Royaume-Uni afin d'y "*trouver une vie meilleure*", selon l'avocate. C'est dans cette quête et pour financer leur passage qu'ils se seraient "*laissés entraîner dans un engrenage qu'ils ne maîtrisaient pas*".

Le ministère public a estimé être "*face à un réseau qu'on pourrait comparer à un réseau de stupéfiants*". In réseau « *connu et répandu* », organisé selon une hiérarchie précise où chacun a "*un rôle, des responsabilités différentes et une rémunération spécifique*". Selon le parquet, certains avaient des rôles "*d'organisateurs*", d'autres de "*guides*" chargés d'emmener des migrants jusqu'aux zones d'embarquement et de mettre à l'eau les embarcations. D'autres occupaient des fonctions de "*conducteurs de taxi-boats*" ou de rabatteurs et de chauffeurs chargés de transporter les passeurs sur le littoral. "*Ce sont des individus précurseurs de ce phénomène, qui l'ont mis en place dans un rythme quasi industriel*".

Pour y parvenir, ce réseau avait installé une filière d'achat de matériel nautique qui s'est "*professionnalisée*" au fil du temps : les bateaux étaient commandés en Chine, puis transitaient par la Turquie avant d'être stockés en Allemagne. Selon les enquêtes, les canots étaient ensuite transportés en France au compte-goutte par des véhicules "go-fast" qui faisaient l'aller-retour dans la nuit et qui ne restaient qu'à peine un quart d'heure sur le territoire français.

D'après les investigations, le prix de la traversée facturée par ces passeurs présumés variait de 800 à 3 000 euros, selon la nationalité de chaque migrant. Le ministère public a également pu estimer qu'un bateau d'une cinquantaine de passagers représentait 62 000 euros de bénéfice. En tout, les mis en cause auraient amassé 1,7 million d'euros entre avril et octobre 2023.

Certains suspects sont toujours en fuite, et d'autres membres présumés du réseau doivent être jugés dans un second procès qui n'a pas encore été audiencé. Pour leur part, ils encourtent des peines alourdies, pouvant aller jusqu'à 20 ans de prison et 1,5 million d'euros d'amende, après un changement législatif en 2024 ayant durci les peines contre les passeurs pour des infractions commises en bande organisée.

MEDITERRANEE

Plus de 200 migrants secourus en mer et une personne décédée

L'ONG allemande Sea-Watch a porté assistance à plusieurs groupes de migrants avec ses deux navires de sauvetage. Samedi 13 décembre, son voilier Aurora a secouru 42 exilés "*à bord d'une embarcation pneumatique en mauvais état*", indiquent les humanitaires. Parmi les naufragés se trouvait un nourrisson.

La veille, le Sea Watch 5 naviguait déjà en mer avec 101 migrants à son bord, secourus lors de deux opérations. La première s'est déroulée le jeudi 11 décembre 2025 avec la prise en charge de 34 personnes, dont 10 mineurs. La nuit suivante, 67 autres exilés ont été secourus, dont 24 mineurs et trois enfants.

Si les plus jeunes exilés accompagnés de leurs parents ont pu accoster sur la petite île de Pantelleria, près de la Sicile, les autres ont dû passer plusieurs jours en mer afin d'atteindre le port assigné par Rome. "*Les autorités italiennes exigent que nous naviguions pendant quatre jours jusqu'à La Spezia*", à plus de 1 200 km de la zone de recherche et de sauvetage (SAR zone), déplore Sea-Watch.

Un peu plus au sud, au large de **Malte**, un bateau parti de Libye a fait naufrage vendredi 12 décembre 2025. L'alerte a été donnée par un pêcheur qui a aperçu l'embarcation chavirer et plusieurs personnes dans l'eau. Rapidement, les forces armées maltaises ont déployé des hélicoptères et des navires pour porter assistance aux naufragés.

Au total, 61 personnes, principalement originaires du Bangladesh, ont été secourues par les autorités maltaises. Six d'entre elles, en état d'hypothermie sévère, ont été transférées à l'hôpital. Et un migrant est décédé peu après son admission à l'hôpital. Les rescapés ont, quant à eux, été déposés au port de Bugibba, dans le nord de Malte. Plusieurs personnes sont arrivées au quai affaiblies, certaines enveloppées sous des couvertures de survie ou portant des masques à oxygène.

Ce genre d'opération menée par les autorités maltaises est extrêmement rare. Depuis des années, le gouvernement maltais est accusé de laisser les canots de migrants à l'abandon en Méditerranée sans leur porter secours. Seulement 185 migrants sont arrivés à Malte depuis le 1er janvier 2025, selon les chiffres de l'Organisation internationale des migrations (OIM). Ils étaient 238 sur l'ensemble de l'année 2024. À titre de comparaison, près de 64 000 personnes sont arrivées en Italie depuis le début de l'année, contre plus de 66 000 en 2024.

L'Ocean Viking

Reprise des opérations de sauvetage, après l'attaque par des garde-côtes libyens

Le navire de l'ONG marseillaise SOS Méditerranée avait été attaqué par des garde-côtes libyens, le 24 août 2025. Le bateau de sauvetage se trouvait dans les eaux internationales quand des centaines de coups de feu avaient été tirés, obligeant les équipes de l'association et les personnes secourues à se mettre à l'abri. D'importants dommages matériels avaient été constatés sur le bateau. Cette attaque avait contraint SOS Méditerranée à suspendre ses opérations de sauvetage pendant quatre mois. *"Cette attaque armée sans précédent contre notre navire de sauvetage a marqué un tournant dans nos opérations, mais notre détermination à sauver des vies reste intacte"*, a déclaré la directrice des opérations de SOS Méditerranée.

La passerelle (en partie détruite) a été réparée et les systèmes et équipements ont été remis en état de fonctionnement. Les travaux ont représenté un coût de plus de 130 000 euros. La formation des personnes en matière de sécurité a été renforcée et les procédures opérationnelles ont été mises à jour. Après ces travaux, le navire Ocean Viking s'apprête à reprendre la mer. L'association reste *"déterminée à poursuivre sa mission : sauver des vies, protéger les personnes rescapées jusqu'à leur débarquement dans un port sûr et témoigner des violations des droits humains en Méditerranée"*.

Plusieurs mois après ces faits, les responsables de l'attaque n'ont pas pu être identifiés. L'ONG marseillaise se dit *"déterminée à faire établir les responsabilités et à ce que les auteurs de cette attaque répondent de leurs actes"*. Des plaintes pénales ont été déposées en Italie et en France, et une procédure est en cours de finalisation en Allemagne.

Selon SOS Méditerranée, *"en octobre et novembre, le nombre de décès et de disparitions signalés en Méditerranée centrale a fortement augmenté, avec au moins 299 personnes déclarées mortes ou disparues."*

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/l-ocean-viking-va-reprendre-ses-operactions-de-sauvetage-apres-l-attaque-par-des-garde-cotes-libyens-2164539>

UNION EUROPÉENNE

UN SONDEMENT MENE DANS SEPT PAYS REVELE LA MECONNAISSANCE DES EUROPEENS SUR L'IMMIGRATION

Alors que l'immigration est devenue un thème majeur en Europe ces dernières années, avec la montée des partis populistes et anti-migrants, l'institut international d'études

YouGov s'est penché sur la perception qu'en ont les Européens. À travers un sondage mené en France, en Allemagne, en Italie, au Danemark, en Pologne et au Royaume-Uni, et publié mardi 16 décembre 2025, YouGov révèle le décalage entre la réalité et l'idée que se fait la population européenne sur ce sujet.

Le premier enseignement porte sur la part de migrants légaux et illégaux en Europe. Selon le sondage, 60% des personnes interrogées en Italie et 44% en Allemagne pensent qu'il y a plus de migrants illégaux que légaux vivant dans leur pays. Or, comme le note YouGov, "*les estimations du nombre de migrants illégaux dans chaque pays [sont] nettement inférieures aux chiffres officiels concernant la part de la population née à l'étranger*".

En France par exemple, on compte environ **700 000 migrants sans-papiers**, d'après les données du ministère de l'Intérieur, alors que **neuf millions** de personnes nées à l'étranger **résident légalement dans le pays**.

"*Ce constat est problématique car l'opinion publique est bien plus négative à l'égard des migrants en situation irrégulière et de leur contribution au pays que celle qui prévaut à l'égard des migrants en situation régulière*", notent les auteurs du rapport. En effet, la majorité de chaque pays ciblé dans l'étude (56-75%) estime que l'immigration irrégulière "est néfaste", alors que l'opinion sur l'immigration légale est plus mitigée.

Les migrants qualifiés suscitent moins de rejet

Reste que de nombreux Européens interrogés estiment que l'immigration irrégulière mais aussi régulière est trop élevée dans leur pays. Et une grande majorité (64% - 82%) s'oppose à toute augmentation significative des flux migratoires légaux, donc à la hausse du nombre de visas délivrés. Par ailleurs, dans les sept pays ciblés par l'étude, environ la moitié (entre 45% et 53%), se déclare en faveur d'un gel complet de nouvelles arrivées et d'une augmentation des expulsions.

Selon le rapport, entre 78% et 91% des sondés évoquant les éloignements ciblent les migrants perçus comme "*venus profiter des prestations sociales*", et entre 73% et 85% ceux qui demandent l'asile après être entrés en Europe de manière irrégulière. En revanche, les personnes arrivées légalement - les étudiants, les travailleurs hautement qualifiés ou employés dans des secteurs en tension - suscitent moins de rejet.

Comme le signale l'étude, supprimer l'immigration pourrait avoir des répercussions économiques pour nombre de pays européens confrontés à une pénurie de main-d'œuvre et à un vieillissement de la population.

Ainsi, lorsqu'il faut choisir entre "*la réduction de la migration légale et ses conséquences négatives potentielles*" ou *le maintien (voire la hausse) de l'immigration légale pour assurer un niveau correct des effectifs des services de santé européens et répondre à la pénurie des postes qualifiés vacants*"; les sondés choisissent la deuxième option.

<https://yougov.co.uk/politics/articles/53744-what-do-europeans-think-about-immigration>

AU CONSEIL DE L'EUROPE, PLUSIEURS PAYS MEMBRES RECLAMENT UNE REVISION DE LA CEDH POUR FACILITER LES EXPULSIONS DE MIGRANTS

Alors que les 46 membres du Conseil de l'Europe étaient réunis mercredi 10 décembre 2025 à Strasbourg, une majorité de pays se sont prononcés en faveur d'une

modification de la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH) pour permettre d'expulser plus facilement des migrants.

En mai dernier, neuf membres du Conseil de l'Europe – organisme garant de la protection de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit sur le continent – avaient publier une lettre ouverte demandant de « *repenser la manière dont la convention européenne des droits de l'Homme est interprétée* » sur les sujets migratoires. Ces neuf membres – emmenés par l'Italie et le Danemark – ont, depuis, été rejoints par 18 autres pays. Parmi eux : l'Autriche, la Belgique, l'Irlande, les Pays-Bas, une grande partie de l'Europe de l'Est, l'ensemble des pays nordiques et le Royaume-Uni.

Au nombre de 27, ces États forment désormais une majorité au sein du Conseil de l'Europe, dont relève la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH), chargée de faire appliquer la convention du même nom.

Ils ont particulièrement dans leur viseur les articles 3 et 8 de la CEDH qui assurent d'une part que "nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants" et, d'autre part, que "toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance". Pour les défenseurs d'une révision de la CEDH, ces articles sont interprétés de manière trop large et empêcheraient les États d'expulser des exilés condamnés pénalement.

"Nous devons trouver un équilibre entre les droits et intérêts individuels des migrants et les intérêts publics de défense de la liberté et de la sécurité dans nos sociétés", ont indiqué conjointement ces États dans un document. Le groupe demande notamment d'assurer le droit des États à expulser des "étrangers reconnus coupables de crimes graves" tels que le viol ou le trafic de drogue, quand bien même leur famille vivrait dans le pays d'accueil.

Pour une professeure de droit à l'université de Strasbourg, "la jurisprudence de la Cour relative à l'application de [l'article 8] n'est pas aussi protectrice que ce que certains veulent faire croire. Il est beaucoup plus simple de dire que c'est la faute de l'article 8 et de la Cour que d'expliquer qu'on n'a pas expulsé quelqu'un parce que son pays d'origine ne veut pas le récupérer". "Sur l'article 8, la Cour dit toujours que les États ont le droit de contrôler l'entrée, le séjour et l'expulsion des non-nationaux. Il n'y a pas de droit pour un étranger d'entrer et de résider dans le pays de son choix. Il n'y a pas d'obligation générale de la part des États d'accepter le choix de résidence des couples mariés ou d'autoriser de manière générale le regroupement familial sur leur territoire", souligne-t-elle.

Le président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, a nuancé les propos des États critiques de la CEDH, soulignant dans un communiqué que "seuls 0,7 %" des migrants faisant appel à la Cour européenne des droits de l'Homme parvenaient à "rester dans un pays en vertu de la Convention".

Interrogé lors d'une conférence de presse sur la potentielle menace à l'indépendance de la Cour posée par les demandes des 27 pays contestataires, le secrétaire général du Conseil, a dit vouloir "traiter des enjeux politiques comme l'immigration sans pour autant compromettre le droit international" et "l'État de droit". "Cela ne veut pas dire que rien ne peut bouger".

La France, qui ne fait pas partie des États contestataires, "confirme son attachement à l'indépendance de la Cour", a indiqué l'ambassadeur de France au Conseil de l'Europe, fustigeant une démarche "insidieuse" des 27.

Le commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe a dénoncé

mercredi des tentatives "*inacceptables*" d'atteinte au principe de non-refoulement, qui interdit d'expulser une personne vers un pays où elle serait en danger.

Au Royaume-Uni, la CEDH est très critiquée, accusée d'empêcher le gouvernement de lutter contre l'immigration illégale, notamment l'arrivée de migrants par la Manche sur de petits bateaux. La Cour avait empêché le précédent gouvernement conservateur britannique de mener à bien son projet d'expulsion de migrants vers le Rwanda.

Les 46 pays du Conseil de l'Europe se sont mis d'accord vendredi sur un plus petit dénominateur commun : élaborer une déclaration commune visant à réaffirmer "*les droits et libertés garantis par la Convention*", tout en prenant en compte "*la sécurité nationale et la sûreté publique*".

LES VINGT-SEPT OUVENT LA VOIE AUX "HUBS DE RETOUR" HORS DES FRONTIERES DE L'UE

Lundi 8 décembre, les ministres de l'Intérieur des 27 pays membres de l'Union européenne (UE), réunis à Bruxelles, ont donné leur feu vert à trois textes proposés par la Commission européenne afin d'encadrer plus strictement les arrivées et les renvois d'exilés.

Parmi ces propositions figurent :

- L'ouverture de centres de retour – appelés "hubs de retour" – dans des pays hors des frontières de l'UE où seraient envoyés les migrants déboutés de l'asile. *"C'est inquiétant"*, a réagi une eurodéputée Renew au Parlement européen. *"Les personnes déboutées de l'asile pourraient être envoyées dans des pays qu'elles ne connaissent pas"*.

- Sanctionner plus durement ceux qui refusent de quitter le territoire européen, via des périodes de rétention plus longues. Pour rappel, aujourd'hui, la rétention maximale est de 6 mois (180 jours) sur le sol européen - sauf exceptions, et elle interdit l'éloignement s'il met en danger la vie ou la sécurité de la personne (principe de non-refoulement).

- Renvoyer les demandeurs d'asile vers des pays tiers "*sûrs*" - mais avec lesquels le demandeur n'a aucun lien. *"Cette mesure remet en cause les droits fondamentaux des personnes"*, dénonce la députée. *"Comment peut-on envoyer une personne vers un pays qu'elle ne connaît pas pour étudier sa demande de protection ? Je pense aussi que c'est une mesure anticonstitutionnelle : car en France, il est interdit d'expulser un demandeur d'asile sans avoir étudié sa demande"*.

La liste de ces pays que l'UE considère comme "*sûrs*" n'est pas encore établie, mais chaque État pourra conclure des accords bilatéraux de réadmission. *"Parmi les pays souvent cités pour 'sous-traiter' la politique européenne en matière de retours : l'Albanie, le Kosovo, mais aussi le Rwanda ou encore l'Ouganda"*. Les pays des Balkans pourraient être parmi les premiers à accueillir sur leur sol des centres « externalisés » pour demandeurs d'asile. L'Union européenne s'engage à fond dans la politique de retour puisqu'elle prévoit par exemple de suspendre les accords commerciaux avec les pays qui refuseraient de réadmettre leurs propres ressortissants.

Ces mesures sont fermement défendues par le Danemark, qui assure la présidence tournante de l'Union européenne et défend de longue date ce durcissement migratoire. Rappelons que les eurodéputés souhaitent finaliser la plupart de ces mesures - via un vote final en mars 2026 au Parlement - afin de les faire entrer dans le Pacte asile qui sera effectif en juin 2026.

Avec ce pacte - adopté en mai 2024 -, Bruxelles veut renforcer les contrôles aux frontières pour décourager les entrées irrégulières - et inciter à une immigration légale - et organiser la gestion de l'asile lors de situations de crise.

Dans un contexte de forte pression de la droite et de l'extrême droite dans les États membres, la baisse des arrivées - environ 20 % d'entrées irrégulières en moins par rapport à l'an dernier - n'a pas fait retomber la pression sur les responsables politiques du Vieux continent. Bien au contraire. Il existe de fait une "*volonté politique largement partagée*" parmi les Vingt-Sept pour valider ces propositions, affirme un diplomate. De nombreux eurodéputés et dirigeants plaident pour une adoption finale des mesures validées lundi en début d'année prochaine.

"Il est vraiment important que nous donnions aux citoyens le sentiment que nous maîtrisons ce qui se passe", a martelé le commissaire européen aux Affaires intérieures et à la Migration, et architecte de ce tour de vis migratoire.

Ces propositions font bondir la gauche et les associations de protection des exilés, qui dénoncent des mesures violant les droits humains. *"Au lieu d'investir dans la sécurité, la protection et l'inclusion, l'UE choisit des politiques qui plongeront davantage de personnes dans le danger et l'insécurité juridique"*, alerte le PICUM, une ONG de protection des sans-papiers.

Parmi les États membres, les seuls sceptiques sont la France et l'Espagne. Paris s'interroge sur la légalité et l'efficacité de certaines de ces mesures, et Madrid n'est pas convaincue par les "hubs de retour", déjà expérimentés par plusieurs pays mais sans réel succès. Cette position est toutefois de plus en plus *"difficile à tenir"*, tant la pression exercée par certains pays pour les adopter est forte, assure le ministre espagnol de l'Intérieur.

Les Vingt-Sept se sont par ailleurs accordés lundi sur un nouveau système de répartition des demandeurs d'asile en Europe. Afin de soulager les pays se situant le long des routes migratoires, comme la Grèce et l'Italie, l'UE exigera bientôt que les autres États membres relocalisent des demandeurs d'asile sur leur sol. Ou versent, à défaut, une contribution financière de 20 000 euros par demandeur d'asile aux pays sous pression. Les pays de l'UE ont négocié durant plusieurs semaines sur la manière de mettre en place ce système, qui entrera en vigueur en juin prochain. Les tractations autour de ce dossier ont été particulièrement ardues, tant les pays disposés à accueillir des demandeurs d'asile en provenance d'un autre État membre sont rares dans le contexte politique actuel. *"Il y a peu de ministres de l'Intérieur qui vont vouloir venir devant la presse et dire 'ok j'en ai pris 3 000'"*, explique un responsable européen, s'exprimant sous couvert d'anonymat. La répartition exacte décidée par les Vingt-Sept lundi est confidentielle.

SYRIE : LES NOUVELLES ORIENTATIONS EUROPEENNES EN MATIERE D'ASILE

Un an après la chute du régime de Bachar al-Assad, l'Union européenne a mis à jour ses orientations en matière d'asile. Les changements annoncés pourraient avoir des conséquences sur les demandes de protection d'environ 110 000 Syriens qui attendent toujours une décision.

L'Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA) a publié une mise à jour complète de ses orientations sur la Syrie. Le nouveau guide "*présente une évaluation des besoins en matière de protection internationale découlant de l'évolution de la situation en Syrie*", indique un communiqué de presse du 3 décembre 2025. Ces orientations ont pour but d'aider les autorités nationales à évaluer les demandes d'asile des Syriens et de "*favoriser la convergence des décisions en matière d'asile au niveau de l'UE*".

Catégories de personnes susceptibles d'être encore exposées à des risques

Les nouvelles orientations estiment notamment que "*les personnes à risques liés au service militaire, comme pour les déserteurs, ainsi que les autres opposants à l'ancien régime d'al-Assad, ne sont plus exposées à un risque de persécution*".

Certaines catégories de personnes restent toutefois exposées à des risques et pourraient prétendre au statut de réfugié, en fonction de l'évaluation de leur situation individuelle. Cela concerne notamment :

- Les personnes ayant une orientation sexuelle, une identité de genre, une expression de genre et des caractéristiques sexuelles en dehors de l'hétéronormativité
- Les personnes qui étaient associées à l'ancien gouvernement syrien
- Les membres de groupes ethniques et religieux comme les alaouites, les chrétiens, les Kurdes et les druzes. Toutefois, les directives précisent que chaque cas sera évalué individuellement, car "*les actes de persécution à l'encontre des chrétiens et des personnes perçues comme ayant transgressé des lois, normes ou codes religieux ou moraux sont rares*".
- Les personnes craignant d'être enrôlées de force ou recrutées comme enfants soldats par les forces kurdes
- Les personnes perçues comme opposées aux Forces démocratiques syriennes (FDS), une coalition de combattants kurdes, provenant notamment de la milice des YPG
- Les journalistes et autres professionnels des médias
- Les femmes et les filles
- Les enfants
- Les Palestiniens qui ne bénéficient plus de la protection ou de l'aide de l'UNRWA en Syrie devraient continuer à se voir accorder "*le statut de réfugié ipso facto*".

Il existe également des catégories de personnes qui ne pourront éventuellement plus prétendre à un statut de protection :

- Les personnes qui demandent la protection pour éviter d'être enrôlées dans une force armée qu'elles jugent contraire à leurs valeurs.
- Les Arabes sunnites, "pour le simple fait d'être des arabes sunnites".

Selon les nouvelles directives, la situation sécuritaire en Syrie s'est désormais "*améliorée mais reste instable*". Les violences aveugles persistent, mais elles sont considérées comme "*peu importantes*" dans la plupart des régions qui composent la Syrie. L'agence estime qu'il n'y a "*aucun risque réel de préjudice grave dans le gouvernorat de Damas*".

En un an, le nombre de Syriens demandant l'asile a considérablement baissé. En octobre 2024, on comptait encore plus de 16 000 nouveaux demandeurs. En septembre 2025, soit près d'un an plus tard, ils n'étaient plus que 3 500. Toutefois, à la fin du mois de septembre 2025, près de 110 000 dossiers de demandeurs d'asile syriens étaient encore en attente d'une décision dans l'ensemble de l'Union européenne et ses partenaires. Ainsi, les cas de ces personnes pourraient être affectés par les nouvelles orientations.

L'EUA reconnaît également que la pauvreté touche environ 90 % de la population et qu'environ 16,5 millions de personnes ont besoin d'aide en Syrie : "*Les dommages causés aux infrastructures, le chômage et l'accès limité aux services entravent la relance*" du pays. Environ 1,9 million de déplacés internes sont retournés chez eux, mais beaucoup d'autres, 7,4 millions personnes, restent déplacées selon l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR). De plus, de nouveaux déplacements "*se poursuivent en raison de la violence persistante et des problèmes non résolus liés au logement, à la terre et à la propriété*".

Le HCR estimait que près d'un million de Syriens réfugiés à l'étranger sont rentrés en Syrie depuis la chute de l'ancien régime. La majorité se trouvaient en Turquie (41 %), au Liban (32 %) et en Jordanie (20 %). La plupart sont retournés à Damas, Alep, Idlib et Homs.

L'agence souligne également que "*de nombreux rapatriés rencontrent des obstacles majeurs pour accéder aux services de base, aux documents juridiques et aux moyens de subsistance*" pour s'installer en Syrie à long terme. 77 % des personnes interrogées ont cité le *chômage* comme le principal problème et 74 % ont cité le "*coût élevé de la vie*" comme un important obstacle. De plus, 57 % ont évoqué le *mauvais état des infrastructures* et les conditions de vie difficiles, tandis que 52 % ont cité le manque d'aide humanitaire ou d'aide au développement comme un frein au retour. A noter que toute personne souhaitant rentrer chez elle doit être en mesure de présenter un document d'identité valide, notamment un passeport ou une carte d'identité. Les documents délivrés par l'ancien gouvernement restent acceptés.

L'UE évalué le gouvernement de transition

Les nouvelles orientations se penchent aussi sur le gouvernement de transition syrien. Bien que ce dernier "*ait progressé dans la consolidation des structures officielles et l'intégration de certains groupes armés, il ne peut être considéré comme un acteur unifié. Son autorité est fragmentée, son contrôle sur les factions armées est incomplet et l'autonomie régionale/locale persiste dans de nombreuses zones. La légitimité et l'efficacité*

du gouvernement sont aussi remises en cause par la violence persistante, les tensions sectaires et la présence d'acteurs non étatiques et extérieurs puissants", écrit l'EUAA. Le guide de l'agence souligne que "*les forces de sécurité affiliées au gouvernement de transition ont commis de nombreuses violations graves des droits humains, telles que des arrestations arbitraires, des détentions secrètes, des meurtres, des actes de torture et des mauvais traitements à l'encontre d'individus, notamment des personnes associées à l'ancien gouvernement syrien et des personnes soupçonnées d'avoir des liens avec l'Etat islamique*". Des centaines de civils ont été tués, dont la plupart étaient des alaouites, la minorité religieuse à laquelle appartenait l'ancien président Bachar al-Assad.

L'organisation de l'Etat islamique continue à représenter une menace dans certaines parties du pays, principalement dans le nord-est. Des attaques sporadiques du groupe djihadiste contre les forces fidèles du gouvernement de transition, mais aussi contre des civils dans le gouvernorat de Deir Ezzor (dans l'est de la Syrie), ont également été signalées.

Il existe également des réseaux d'anciens hauts responsables militaires et des services de renseignement de l'ère Assad qui ont formé "*de nouveaux groupes... visant à combattre le gouvernement de transition*". Certaines de ces factions opèrent dans les régions côtières de la Syrie.

Enfin, des puissances étrangères sont accusées de mener des opérations militaires en Syrie. Il s'agit notamment de l'armée israélienne, de la Turquie et des États-Unis.

En outre, des gangs criminels, des hommes armés non affiliés et d'autres groupes armés auraient également commis des violations des droits humains et des actes de vengeance meurtriers. Aussi, ont été signalés des cas de traite de femmes et de filles, "*notamment à des fins d'exploitation sexuelle*".

Évaluation des risques et des besoins de protection des personnes

Le document d'orientation propose aux Etats d'évaluer les risques encourus par une personne sur la base des questions suivantes : "*Les actes signalés constituent-ils une persécution ? Quel est le niveau de risque de persécution ? Y a-t-il un motif de persécution ?*" Chaque cas sera traité individuellement.

Enfin, l'agence européenne souligne que, même si le gouvernement de transition en Syrie a étendu son contrôle territorial au cours de l'année écoulée, il n'existe toujours pas de processus de justice transitionnelle opérationnel pour traiter les violations des droits humains commises dans le passé et les tribunaux sont en grande partie inopérants. Les forces de sécurité dirigées par le gouvernement de transition sont jugées "*incapables de répondre efficacement aux meurtres par vengeance, aux enlèvements et aux pillages*".

En revanche, les conditions de sécurité, qui peuvent certes varier en fonction des individus, sont globalement satisfaisantes dans la ville de Damas. Il est également possible de se rendre à l'aéroport international de la capitale et à celui d'Alep, et de rejoindre ainsi sans problème dans les zones sûres, explique l'EUAA. La liberté de circuler à l'intérieur du pays s'est également améliorée depuis la chute du régime Al-Assad et aucune obstruction en ce sens n'a été signalée.

EXPULSIONS DES MIGRANTS HORS UE : 19 PAYS EUROPEENS DEMANDENT A LA COMMISSION DE FINANCER LES "HUBS DE RETOUR"

Le Danemark, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Italie, la Suède, l'Autriche, la Pologne, la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie, Malte, la Bulgarie, la Belgique, la République tchèque, la Roumanie, la Finlande, Chypre, la Grèce et la Croatie ont exhorté, mercredi 17 décembre 2025, la Commission européenne à octroyer des fonds pour financer la création des "hubs de retour".

Le 8 décembre 2025, les ministres de l'Intérieur des États membres de l'Union européenne (UE) ont adopté une série de textes pour encadrer plus strictement les arrivées et les renvois de migrants, ouvrant notamment la voie aux "hubs de retour" - des centres où envoyer les migrants dont la demande d'asile aurait été rejetée.

"Concrètement, les pays [signataires] souhaitent que la Commission contribue à l'avenir à garantir que le financement des centres de retour puisse être assuré à l'aide de fonds européens", a précisé mercredi, le ministère danois de l'Immigration dans un communiqué, en y joignant la lettre envoyée à l'exécutif européen. "Le travail n'est pas terminé, et je me réjouis que nous soyons 19 pays de l'UE ayant signé une lettre dans laquelle nous appelons le système européen à apporter son aide diplomatique et financière pour que les nouvelles solutions innovantes (...) deviennent réalité", a ajouté le responsable danois.

À la présidence de l'Union européenne depuis juillet, Copenhague a fait de l'immigration irrégulière l'un de ses principaux chevaux de bataille. "Depuis de nombreuses années, le Danemark travaille intensément à convaincre d'autres pays européens des idées danoises, telles que le transfert du traitement des demandes d'asile hors d'Europe, mais aussi d'autres initiatives impliquant une coopération avec des pays tiers en dehors de l'UE", a ajouté le ministère. "Le cercle des pays de l'UE soutenant de telles solutions nouvelles et innovantes n'a cessé de s'élargir", s'est-il félicité.

Accord provisoire sur les pays tiers "sûrs"

Outre les "hubs de retour", les Vingt-Sept ont donné, la semaine dernière, leur feu vert à deux autres mesures : l'allongement la durée de rétention pour les personnes qui refusent de quitter le territoire européen et le renvoi des demandeurs d'asile vers des pays tiers "sûrs". Sur ce dernier point, un accord provisoire a été trouvé mercredi 17 décembre 2025 à Bruxelles afin de réviser le concept de pays tiers "sûrs" et élargir "*les circonstances dans lesquelles une demande d'asile peut être rejetée comme irrecevable*".

L'accord stipule que les États membres pourront appliquer le concept de pays tiers "sûr" selon trois critères : s'il existe un lien entre le demandeur d'asile et le pays tiers "sûr", si le demandeur a transité par un pays tiers avant d'atteindre l'UE, et si le pays tiers "sûr" non-membre de l'UE assure l'examen de la demande d'asile de la personne expulsée. À noter que les mineurs non accompagnés ne sont pas concernés par cette mesure.

Pour rappel, le concept de pays tiers "sûr" permet aux États membres de l'UE de rejeter une demande d'asile comme irrecevable, sans en examiner le fond, lorsque les exilés

auraient pu demander l'asile et obtenir une protection dans un pays non-membre de l'UE, considéré comme "sûr".

Reste que ces propositions font bondir la gauche et les associations de protection des exilés, qui dénoncent des mesures violant les droits humains. *"Au lieu d'investir dans la sécurité, la protection et l'inclusion, l'UE choisit des politiques qui plongeront davantage de personnes dans le danger et l'insécurité juridique"*, alerte Carta de PICUM, une ONG de protection des sans-papiers.

Une eurodéputée française, du parti Renew, s'interroge par ailleurs sur la légalité d'une telle mesure. *"Comment peut-on envoyer une personne vers un pays qu'elle ne connaît pas pour étudier sa demande de protection ? Je pense aussi que c'est une mesure anticonstitutionnelle : car en France, il est interdit d'expulser un demandeur d'asile sans avoir étudié sa demande"*, a-t-elle déclaré la semaine dernière.

Le Parlement européen doit encore donner son aval à ces mesures, et espère un vote final en mars 2026, afin de les faire entrer dans le Pacte asile et migration qui sera effectif en juin 2026.

"Il est vraiment important que nous donnions aux citoyens le sentiment que nous maîtrisons ce qui se passe", a martelé l'Autrichien commissaire européen aux Affaires intérieures et à la Migration, et architecte de ce tour de vis migratoire.

ALLEMAGNE

Le nombre de bénévoles pour aider les migrants reste stable

Pendant la décennie écoulée, une série d'événements marquants ont influencé la manière dont la population en Allemagne est disposée à aider et soutenir les migrants arrivant dans le pays. Ces événements vont de l'arrivée de plus d'un million de personnes à partir de 2015, aux agressions contre des centaines de femmes à Cologne dans la nuit du Nouvel An 2015/2016 et l'arrivée de centaines de milliers de personnes fuyant la guerre en Ukraine.

La perception de l'immigration s'est également jouée dans la couverture médiatique des crimes commis par des migrants.

La police fédérale allemande (BKA) a ainsi publié récemment ses statistiques sur la criminalité des migrants pour 2024. Selon ces données, qui se basent sur des personnes accusées d'avoir commis un délit ou un crime, sur les 1,967 millions de suspects connus en 2024, 172 203 étaient des demandeurs d'asile, des personnes ayant obtenu un statut de protection ou autres droits de séjours temporaires en Allemagne, ou encore des personnes sans papiers se trouvant dans le pays. Ce groupe représente 8,8 % du nombre total de suspects, soit presque la même part qu'en 2023.

Selon les données du BKA, l'Allemagne compte environ 3 millions de migrants avec un droit de séjour temporaire. La population allemande s'élève actuellement à près de 83,6 millions d'habitants. Si l'on inclut dans les données les personnes bénéficiant d'un droit de séjour de longue durée ou permanent, qui ont immigré à un moment donné en Allemagne, alors environ un tiers de tous les suspects n'étaient pas des citoyens allemands. Selon le BKA, ce groupe représente environ 15 % de la population. Les autres deux tiers des suspects sont des ressortissants de nationalité allemande.

En 2015, les demandeurs d'asile, réfugiés, sans papiers et les personnes

bénéficiant d'un statut de séjour toléré (Duldung) représentaient environ 3 à 4 % de la population, mais étaient accusés dans environ 10 à 15 % des cas de crimes sexuels graves, a expliqué un criminologue à l'université de Münster

Il y a dix ans, de nombreux citoyens allemands semblaient espérer que leur pays, relativement riche et stable, situé au cœur de l'Europe, pourrait accueillir et aider plus d'un million de demandeurs d'asile, principalement en provenance de Syrie. Mais l'optimisme a rapidement diminué, malgré l'assurance d'Angela Merkel, la chancelière de l'époque, qui déclarait "*Wir schaffen das*" (Nous pouvons y arriver) face au grand nombre d'arrivées.

Lors du réveillon du 31 décembre 2015, des centaines de femmes ont été agressées sexuellement devant la gare centrale de Cologne. La plupart de ces agressions ont été perpétrées par des personnes d'origine nord-africaine ou de confession musulmane, dont beaucoup étaient récemment arrivées en Allemagne pour y demander l'asile.

Selon les dernières statistiques, les migrants sont surreprésentés parmi les personnes accusées de crimes sexuels, explique l'agence KNA. Cela semble s'expliquer essentiellement par le fait que la majorité des personnes arrivées en Allemagne sont en grande partie des hommes jeunes, qui sont la catégorie la plus susceptible de commettre ce type d'agressions, quelle que soit leur origine.

Après cette soirée du Nouvel An, les comités d'accueil qui avaient pris leur quartier dans les gares, tout comme les dons et les volontaires donnant des cours d'allemand ont commencé à être moins nombreux. Mais l'engagement en faveur de l'aide aux nouveaux arrivants en Allemagne reste difficile à mesurer avec précision, selon un sociologue spécialisé dans les questions de migration et d'intégration. "*On ne peut vraiment s'engager que lorsqu'on en a l'occasion*", explique-t-il. La volonté d'aider a donc été particulièrement élevée à l'automne 2015, lorsque des centaines de milliers de migrants sont arrivés en Allemagne pour, dans la plupart des cas, demander une protection.

Le niveau de bénévolat dépend de la façon dont on perçoit la migration en général. Des événements tels que les agressions à la gare de Cologne, les attaques au couteau ou le terrorisme peuvent avoir une influence à court terme sur le niveau d'engagement, estime le sociologue, mais ils ne changent pas nécessairement l'attitude générale de la population.

Par exemple, les bénévoles d'organisations comme l'ONG d'aide humanitaire chrétienne Johanniter, ont déclaré qu'ils n'avaient constaté qu'un très léger changement dans la volonté d'aider après les événements du Nouvel An de Cologne.

Une femme qui a coordonné l'aide aux migrants pour Johanniter en 2015, se souvient qu'"*il y a eu immédiatement beaucoup d'incertitude parmi ceux qui apportaient leur aide*". Certaines personnes craignaient d'être laissées seules avec des migrants ou des réfugiés. Johanniter avait réagi en élaborant des concepts de sécurité, avec des équipes se rendant sur place pour rassurer aussi bien les bénévoles que les migrants.

Courant 2016, elle avait certes remarqué une baisse de l'engagement bénévole, mais elle estime que c'est habituel après des événements majeurs, qu'il s'agisse de crises ou de catastrophes naturelles. Le même phénomène a été observé par exemple à la suite des inondations meurtrières dans l'ouest de l'Allemagne en 2021 ou l'arrivée de personnes fuyant l'Ukraine en 2022. La plupart des individus ne sont en mesure ou disposés à faire du bénévolat que pendant une courte période de temps.

Les résultats de l'enquête allemande sur le bénévolat menée cette année suggèrent par ailleurs que l'engagement a augmenté en 2025. L'enquête, commandée par le gouvernement allemand, montre qu'au cours des cinq dernières années, les personnes qui se

sont portées volontaires pour aider les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés représentent 28 % de la population. En 2019, ce chiffre était de 24 %. Aussi, de nombreux migrants eux-mêmes commencent à se porter volontaires pour aider d'autres personnes arrivées après eux en Allemagne.

L'évolution des dons

L'Allemagne dispose également de statistiques sur les montants versés aux associations caritatives venant en aide aux migrants. En 2022, par exemple, après le début de l'invasion russe de l'Ukraine, ce chiffre s'élevait à 1,13 milliard d'euros, un record en dix ans. En 2016, ces mêmes dons s'élevaient à 488 millions d'euros et en 2024, à 418 millions d'euros. "*Certains groupes bénéficient de plus d'attention que d'autres. C'est notamment le cas s'ils sont originaires d'Europe, chrétiens, des femmes et ont un niveau d'éducation élevé*". Ce groupe représente actuellement une grande partie des personnes venues d'Ukraine. Les recherches montrent que les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés originaires de pays comme la Syrie ou l'Afghanistan bénéficient souvent d'un soutien moindre.

L'Allemagne doit redoubler d'efforts pour intégrer l'ensemble des personnes arrivées ces dernières années, plutôt que de miser sur les politiques d'expulsion prônées par le gouvernement actuel à l'égard d'individus, notamment d'Afghans et de Syriens, condamnés par la justice. De nombreux migrants et réfugiés ne disposent pas encore de réseaux solides en Allemagne. Il rappelle que la prise en charge psychologique doit être améliorée pour des personnes ayant souvent été victimes de traumatismes et de violences, soit dans leur pays d'origine, soit au cours de leur périple. Enfin, "*nous devons davantage concentrer nos efforts sur les crèches et les écoles, afin de garantir que les choses se passent mieux pour la deuxième génération*" et que ces jeunes rencontrent moins de difficultés que leurs parents.

L'Allemagne prévoit la fin des contrôles à ses frontières, après le tour de vis migratoire de l'Union européenne

Mardi 9 décembre 2025, Le chancelier a annoncé prévoir l'assouplissement des contrôles aux frontières du pays. Une déclaration qui fait suite aux textes proposés par la Commission européenne lundi afin d'encadrer plus strictement les arrivées et les renvois d'exilés dans l'Union européenne (UE). "*Grâce à la politique d'asile commune, nous pourrons transférer les contrôles aux frontières extérieures de l'Europe*". Un transfert qui permettra de rétablir "*ce que j'ai toujours préconisé, à savoir la création d'un espace sans frontières intérieures au sein de l'Union européenne*". "*J'ai toujours considéré les contrôles aux frontières comme une mesure provisoire et à effet limité. [...] Si une politique européenne commune en matière d'asile est désormais mise en place dans l'Union européenne, c'est ce que nous avons toujours voulu*". Pour l'heure, pas de date précise ou davantage de détails sur cette fin des contrôles aux frontières n'ont été communiqués.

Les nouvelles règles permettront aussi de sanctionner plus durement ceux qui refusent de quitter le territoire européen, via des périodes de rétention plus longues, ou encore de renvoyer les demandeurs d'asile vers des pays tiers "sûrs" - mais avec lesquels le demandeur n'a aucun lien. Ces mesures doivent encore passer devant le Parlement en mars 2026 pour être adoptées.

Avec les contrôles aux frontières de l'Allemagne, constaté comme illégales par un tribunal administratif allemand et confirmé la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans un arrêt du 21 septembre 2023, "*nous avons pu considérablement diminuer le nombre des demandeurs d'asile en Allemagne*". Le nombre de demande d'asile dans le pays

a baissé de 43 % entre le premier semestre 2024 et le premier semestre 2025.

L'Allemagne est par ailleurs l'un des pays qui fait activement pression au niveau de l'UE pour durcir sa politique migratoire. Sous son impulsion, la Commission européenne a annoncé fin octobre avoir entamé des discussions avec les Talibans pour expulser les ressortissants afghans en situation irrégulière présents sur le Vieux continent.

L'exécutif allemand autorise déjà les expulsions vers l'Afghanistan - via des vols charters organisés par le Qatar. Mais l'Allemagne veut aller encore plus vite. Dans le même temps, il est estimé qu'"*Il n'y a désormais plus aucune raison [pour les Syriens] de demander l'asile en Allemagne*", a affirmé le chancelier allemand, estimant donc possible d'entamer des rapatriements vers ce pays.

AUTRICHE

Le regroupement familial suspendu pour six mois supplémentaires

Le 17 décembre 2025, "*Par un amendement à la loi sur l'asile, le Conseil national [la chambre basse du Parlement] avait adopté ce printemps un cadre juridique instaurant un moratoire temporaire sur le regroupement familial des réfugiés statutaires. Le règlement nécessaire est entré en vigueur le 3 juillet 2025 et est prolongé de six mois, jusqu'au 2 juillet 2026.*" En clair, les réfugiés statutaires et les personnes sous protection subsidiaire ne pourront pas faire venir leur famille (femmes et enfants généralement) aux cours des six prochains mois, jusqu'en juillet 2026, sauf cas exceptionnels. Les demandeurs d'asile, dont le dossier est en cours de traitement, ne sont pas non plus autorisés à faire venir leurs proches pendant cette période. Concrètement, déposer un dossier de regroupement familial sera possible mais ce dernier restera lettre morte, aussi longtemps que le décret sera en vigueur. Selon le Parlement autrichien, cette prolongation se justifie par le fait "*que le système éducatif autrichien et d'autres services*", comme les centres d'hébergement "*sont surchargés*". Le regroupement familial mettrait ainsi "*en péril l'ordre public et la sécurité intérieure*".

Les députés autrichiens de la coalition (ÖVP, conservateurs, SPÖ, sociaux-démocrates, et NEOS, libéraux) ont appuyé le renouvellement de cette suspension. De son côté, le FPÖ (extrême droite) a soutenu la motion tout en réclamant des expulsions plus rapides. Les Verts, eux, ont accusé le gouvernement autrichien de "*manipuler les droits humains à des fins politiques*". Les mêmes arguments de la surcharge du système éducatif avait déjà été avancés lors de la première suspension du regroupement familial en avril 2025. "*Nous avons atteint les limites de nos capacités d'accueil*", avait affirmé fin mars la ministre de l'Intégration, de l'ÖVP.

Dès son arrivée au pouvoir en mars 2025, la nouvelle coalition autrichienne - composée du parti ÖVP, des sociaux-démocrates de centre-gauche (SPÖ) et du parti libéral Neos – annonçait sa volonté de faire passer ce projet. Si le parti d'extrême droite FPÖ a échoué à former une coalition, il reste de très loin le premier parti du pays dans les sondages. Le chancelier conservateur au pouvoir depuis début mars 2025 est donc sous pression pour maintenir une ligne dure.

L'an dernier, le nombre de personnes arrivées en Autriche au titre du regroupement familial était en baisse : on comptait près de 7 800 personnes en 2024, contre 9 300 en 2023. Le regroupement familial est une politique encadrée et garantie par le droit européen sur l'asile et l'immigration. Et cette suspension ne peut devenir définitive sans une validation de l'Union européenne. Le chancelier autrichien avait donc adressé une lettre à la Commission européenne sur le sujet début mars, en invoquant la "*clause d'urgence*" de l'UE,

selon laquelle le droit national peut exceptionnellement primer sur le droit européen en cas de menace pour l'ordre public et la sécurité intérieure.

Depuis 2015, environ 85 000 Syriens - première nationalité à demander une protection dans le pays - ont reçu une réponse positive à leur demande d'asile dans ce pays de neuf millions d'habitants. Mais après la chute du président Bachar al-Assad en décembre 2024, le débat sur leur accueil a ressurgi en Autriche, comme partout en Europe. Il y a un an, Vienne a même offert mille euros aux syriens acceptant de repartir dans leur pays.

L'Autriche avait, à l'instar d'autres pays européens, suspendu l'examen des demandes d'asile de Syriens en décembre 2024. Le pays a été le premier à reprendre les expulsions de réfugiés vers la Syrie. Un Syrien de 32 ans, arrivé en Autriche en 2013 et condamné à sept ans de prison en 2018, a été expulsé vers son pays d'origine début juillet 2025.

BELGIQUE

Le choix du non-accueil

Le gouvernement au pouvoir depuis février 2025, a marqué un nouveau tournant en matière de non-accueil des personnes exilées, dans la continuité des décisions prises depuis 2021. La Belgique a fait face à un nombre croissant de demandes d'asile, avec une augmentation de 53,6%. Les associations ont alerté le gouvernement à plusieurs reprises concernant le système d'accueil, sous-dimensionné, et donc saturé. Fedasil, l'organisme en charge de l'accueil des personnes en demande d'asile, a alors choisi de prioriser l'hébergement des publics les plus vulnérables, excluant souvent les hommes seuls des solutions d'accueil. En août 2023, les autorités ont décidé de suspendre temporairement l'accueil de ces derniers, toujours dans l'optique de privilégier celui des familles – malgré le fait que cette décision soit contraire au droit européen. En conséquence, de très nombreuses personnes doivent survivre à la rue, généralement dans des lieux de vie informels – tels que le mal-nommé « *Palais des droits* », évacué en 2023, dans lequel vivaient plus de 1 000 personnes.

Pour subvenir à leurs besoins, les personnes en demande d'asile ne perçoivent qu'un soutien financier très faible, une allocation d'une soixante d'euros par semaine, et vivent dans une grande précarité. L'agence Fedasil doit toutefois leur fournir un endroit où dormir, de quoi se nourrir, des vêtements et un accès à des sanitaires. Malgré cette obligation légale, près de 3 000 personnes en demande de protection internationale étaient contraintes de dormir à la rue chaque mois en 2024. L'État a été condamné plus de par différentes juridictions belges et internationales depuis 2022, en raison de ses manquements dans l'hébergement des demandeurs d'asile. La Cour européenne des droits de l'Homme a condamné la Belgique en 2023, pointant la « *carence systémique des autorités belges d'exécuter les décisions de justice définitives* ». Un « *bras de fer* » entre le gouvernement et le pouvoir judiciaire s'est progressivement mis en place : la ministre de l'Asile et de la Migration depuis février 2025, refuse d'appliquer les décisions de justice, qui ordonnent de fournir aux personnes demandeuses d'asile un accueil et un hébergement. Face aux déclarations de la ministre, le Collège des procureurs généraux, le Collège des cours et tribunaux et la Cour de cassation affirment que les autorités publiques se devaient également de respecter l'État de droit et d'exécuter les jugements définitifs.

A l'image du modèle danois, connu pour être l'un des plus strictes au sein de l'Union européenne, les règles se durcissent : regroupement familial, avec un relèvement du seuil de revenus exigé et de l'âge minimum requis, mais aussi la complexification de l'accès

au séjour et au statut de réfugié, constituent de nouveaux obstacles. Parallèlement, la cyber-campagne « *Ne venez pas ici* » a été mises en place pour dissuader les personnes souhaitant demander l'asile dans le pays.

Ces politiques ne semblent pas avoir les effets escomptés sur le nombre de personnes demandeuses d'asile en Belgique. En effet, en 2024, 39 615 personnes ont déposé une demande de protection dans le pays – soit une augmentation 11,6% comparativement à 2023, et de 7,2% par rapport à 2022. Si la Belgique a connu un pic migratoire en 2022, la majorité des personnes ayant immigré dans le pays viennent de l'Union européenne. En 2024, 11% d'entre elles étaient de nationalité belge. Les autres sont majoritairement françaises, roumaines, ou encore italiennes : « *les 4 premières nationalités représentées sont originaires de l'Union européenne* ».

Ce durcissement pourrait mener la Belgique à mettre en place une intégration dite temporaire, au détriment des personnes exilées mais aussi de la société belge. De nombreuses études mettent en lumière l'importance de la contribution des personnes migrantes et de leur intégration au marché du travail pour la croissance économique des pays – plus encore dans des sociétés européennes vieillissantes, telles que la Belgique. Selon l'OCDE, les personnes d'origine étrangères y représentent l'un des principaux moteurs de la croissance de la population active.

<https://www.vuesdeurope.eu/belgique-le-choix-du-non-accueil/>

CROATIE

Naufrage meurtrier sur la Save, entre Bosnie-Herzégovine et Croatie

Un naufrage meurtrier s'est produit, tôt le 11 décembre 2025, sur la rivière Save, entre Samostan et l'ancien village de Brođanka, non loin de Slavonski Brod. . Les pompiers, accompagnés de la police, des ambulanciers et des services de secours croates, se sont rendus sur les lieux après avoir été informés du décès d'un groupe de migrants dans la Sava.

Dix autres personnes ont pu être secourues, ont ajouté les forces de l'ordre et les pompiers. Toutes en état d'hypothermie, elles ont été hospitalisées à Slavonski Brod. Un premier bilan avait fait état d'un seul mort mais deux autres exilés sont morts à l'hôpital.

Un ressortissant bosnien se trouvait parmi les migrants, dont les nationalités n'ont pas été précisées. Soupçonné de trafic de migrants, il a également été hospitalisé sous surveillance policière.

Le nombre de migrants transitant par la Bosnie-Herzégovine a très fortement chuté ces dernières années. Plus de 34 400 personnes étaient entrées dans le pays en 2023, contre un peu plus de 25 000 en 2024. Et depuis le début de l'année 2025, seules 3 000 personnes étrangères sont entrées de manière irrégulière sur le territoire bosnien.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

ESPAGNE

L'Espagne renforce l'aide au retour "volontaire" des migrants arrivant du Maroc

En 2024, l'Espagne a enregistré un total de 63 970 arrivées par voies irrégulières, dont 61 323 par voie maritime, selon les données de l'OIM. Ce qui fait du pays le deuxième d'Europe en termes d'accueil de migrants arrivant sur ses côtes de manière irrégulière, derrière l'Italie.

Le gouvernement central espagnol a approuvé, début décembre 2025, une contribution globale de 646 535 euros afin de réguler l'immigration sur son territoire national, alors que le pays connaît un important flux migratoire sur ses côtes. Cet investissement doit permettre de financer des projets d'aide au retour "volontaire", de réintégration dans les pays d'origine des migrants mais aussi de permettre d'améliorer et renforcer les capacités de l'Espagne dans la gestion de ces frontières.

Cet accord, daté du 6 décembre 2025, et signé par le Ministre de l'Intérieur espagnol, se fait en collaboration directe avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), qui est en charge de la gestion des fonds. Les actions seront en vigueur jusqu'à fin 2026.

Sur les fonds alloués, presque 350 000 euros, est destinée à renforcer le programme d'aide au retour "volontaire", principalement destiné aux migrants vulnérables bloqués au Maroc. Celui-ci existe entre l'Espagne et l'OIM depuis 2005 et a déjà permis d'organiser plus de 20 000 retours volontaires depuis le Maroc. En 2024, l'OIM a facilité 2 196 retours volontaires depuis le territoire marocain. Le Bulletin officiel rapporte que le Maroc est un "*goulot d'étranglement migratoire*" : de par sa position, le pays est l'un des principaux points de transit vers l'Europe pour des milliers d'aspirants (Subsahariens et Maghrébins), à l'émigration en Europe. À cause du renforcement des contrôles aux frontières notamment, les exilés sont nombreux à se retrouver coincés sur ce territoire, sans possibilité de rejoindre l'Europe. Souvent contraints à vivre dans des conditions précaires, ils se retrouvent aussi plus susceptibles d'être exploités.

Le projet financé par l'état espagnol prévoit qu'environ une centaine de ces migrants vulnérables bénéficient d'"*un accompagnement individuel, d'évaluations de vulnérabilité, de soins médicaux, d'un hébergement temporaire et d'une aide financière*" durant leur séjour au Maroc. L'aide prend également en charge les billets retours et les autorisations nécessaires. Une fois rentrés dans leur pays d'origine, 70 de ces migrants pourront également obtenir un soutien d'un montant de 1 400 euros pour un adulte - 700 euros pour un mineur - afin de faciliter leur réintégration en les aidant à retrouver une stabilité économique.

En parallèle de ce programme d'aide au retour volontaire, l'autre moitié du financement étatique est alloué au GEFMES VI, un programme de soutien de l'OIM auprès des autorités espagnoles afin qu'elles améliorent la gestion des flux migratoires en direction du pays.

L'Espagne a adopté ces dernières années une logique sécuritaire pour gérer l'amplification des flux migratoires sur ces côtes ces dernières années. Le pays a également noué plusieurs coopérations avec les pays de transit et de départ comme la Mauritanie, le Sénégal ou encore le Maroc. Depuis 2019, le gouvernement espagnol a débloqué des dizaines de millions d'euros à destination de Rabat afin de soutenir ce pays dans sa lutte contre l'immigration irrégulière.

Les arrivées de migrants par les façades maritimes espagnoles se font soit par la route de l'Atlantique depuis l'Afrique occidentale à destination des îles des Canaries - principal itinéraire emprunté -, soit par la route de la Méditerranée occidentale, afin de rejoindre les îles Baléares. Pour les arrivées terrestres, les migrants tentent de gagner les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, seules frontières terrestres de l'Union européenne sur le sol africain.

Ce sont essentiellement les Maliens, Sénégalais ainsi que les Algériens et Marocains qui suivent ces itinéraires.

L'externalisation, logique européenne

Cette coopération répond à la logique d'externalisation de la gestion des frontières par l'UE et ses États membres, à l'image de l'accord entre l'Italie et l'Albanie, ou encore de celui entre l'Union européenne (UE) et l'Egypte. L'accord entre Malte et la Libye permet de déléguer à ce pays tiers la gestion des frontières, avant que les personnes exilées ne puissent atteindre les portes de l'UE.

Cette stratégie de déresponsabilisation des États membres peut avoir de graves conséquences sur les personnes concernées. En dépit des règles instituées par la Convention de Genève, l'externalisation peut entraver l'accès aux procédures d'asile pour les personnes en besoin de protection. Elle ouvre aussi la voie à une instrumentalisation des personnes exilées par les pays tiers, qui peuvent exercer une pression politique sur l'Union européenne et mettre en danger la vie des personnes qui cherchent à rejoindre l'Europe.

Alors que l'Agence de l'Union européenne pour l'asile, chargée de renforcer la coopération entre les États membres et de les soutenir dans la mise en œuvre de la politique européenne d'asile, siège à La Valette, les actions de Malte s'inscrivent dans la lignée des pays de l'UE qui mènent des politiques migratoires de plus en plus répressives et attentatoires aux droits des personnes exilées. Ces dernières auraient contribué à faire chuter le nombre d'arrivées sur l'île (de 3 406 arrivées en 2019 à 238 en 2024, et 108 en 2025 au 30 juin), puisque les interceptions ont lieu en amont, notamment par les garde-côtes libyens ; mais ne permettent pas de traiter les causes profondes des migrations, et ne suffisent pas à dissuader les personnes exilées de prendre la mer. Elles les poussent en revanche à emprunter d'autres routes migratoires, plus longues et plus dangereuses encore.

<https://www.vuesdeurope.eu/malte-terrain-fertile-dune-politique-migratoire-dangereuse-et-repressive/>

FINLANDE

Renforcement de la frontière pour enrayer la déstabilisation migratoire menée par la Russie

La Finlande vient d'achever un nouveau tronçon de clôture à sa frontière avec la Russie, qu'elle accuse de déstabilisation migratoire. Cette nouvelle clôture se trouve en Laponie finlandaise, près, par exemple de la petite ville frontalière de Salla

Une immense clôture haute de cinq mètres, dont au moins un mètre de barbelés, se dresse le long de la frontière. *"On a installé des mâts avec des caméras vidéo, des détecteurs de mouvement ainsi que des caméras infrarouges. Il y a aussi des éclairages, comme vous pouvez le voir, et des haut-parleurs permettant de donner des ordres à distance. Par exemple, "arrêtez-vous" ou "restez où vous êtes". On sera ainsi informé en temps réel de ce qui se passe à la frontière. Le but est de renforcer notre surveillance des frontières, notamment dans les zones où nous constatons que la probabilité de migration illégale instrumentalisée est la plus élevée"*, explique le commandant adjoint des gardes-frontières de Laponie, qui pointe du doigt l'arsenal de cette clôture. Elle a coûté 56,8 millions d'euros et ne fait que huit kilomètres.

Mais le major indique qu'elle a été construite sur un point de passage stratégique. *"Au-delà de cette clôture, ce sont des terres totalement sauvages. Donc la nature et les températures négatives nous aident aussi à empêcher l'immigration clandestine. Si on rouvre les frontières, on sait que cette immigration clandestine reprendra."*

Les garde-frontières finlandais confient qu'ils ne coopèrent quasiment plus avec

leurs homologues russes. Des deux côtés, on se surveille clairement en chiens de faïence. Alors, même si les yeux sont tournés vers la frontière, on garde, ici, la tête froide. "Nous vivons dans l'inconnue la plus totale. Mais le personnel ici est formé et équipé comme jamais auparavant. La Finlande est bien préparée". "On n'est pas inquiet et on dort sur nos deux oreilles la nuit".

Selon Helsinki, ces "*migrants hybrides*", comme ils ont été surnommés, ont été escortés par la Russie pour passer la frontière vers l'Union européenne en 2015 et 2023. Une frontière qu'il est interdit de franchir à pied. L'adjoint au maire de Salla, s'en rappelle très bien. Il raconte que beaucoup de Russes avaient l'habitude de venir en vacances ici. En 2013, la frontière a été franchie pas moins de 250 000 fois. "À l'heure actuelle, il n'est pas prévu que la frontière rouvre, et il se pourrait même que de nouvelles clôtures émergent à la lisière russe".

GRECE

Samos

Un garçon de douze ans meurt noyé près de Samos

Un garçon de 12 ans est décédé lundi 8 décembre 2025 au large de l'île grecque de Samos, après que les migrants auraient été contraints de sauter d'un hors-bord par son pilote. Un bateau transportant 37 migrants s'était approché de la côte nord de l'île lundi 8 décembre, tôt le matin. Le garçon de 12 ans, qui se trouvait à bord, serait décédé après avoir été heurté par l'hélice du bateau, alors que le pilote tentait de prendre la fuite.

Selon des articles parus dans la presse grecque, les secouristes ont retrouvé le corps de l'enfant et étaient visiblement bouleversés lorsqu'ils ont sécurisé les lieux et porté secours aux rescapés qui avaient déjà rejoint la côte. Les autorités grecques soupçonnent le pilote du bateau d'être un passeur turc. Elles affirment qu'il a forcé le garçon et les autres migrants à sauter du hors-bord dans l'eau lors d'une tentative de fuite. Aucun détail concernant la nationalité ou l'identité du garçon n'a été divulgué.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

Gavdos

545 migrants secourus au large de Gavdos

Vendredi matin 11 décembre 2025, 545 migrants ont été secourus au large de l'île de Gavdos à bord d'une embarcation ayant lancé un signal de détresse. L'opération a mobilisé trois navires des garde-côtes, trois bâtiments de l'agence européenne Frontex et trois bateaux stationnés à proximité. Les migrants devaient être transférés au port de Réthymnon, en Crète, la plus grande île grecque.

Plus tôt dans la journée, un navire de Frontex avait repéré 32 migrants à bord d'une autre embarcation au large de Gavdos. Ils ont été conduits à La Canée, également en Crète. Tous les migrants secourus étaient en bonne santé.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

ITALIE

Matteo Salvini définitivement acquitté dans son procès pour avoir bloqué l'Open Arms en mer avec 147 migrants à son bord

L'ancien ministre de l'Intérieur et actuel vice-Premier ministre italien, a définitivement été acquitté par la justice, mercredi 17 décembre 2025, dans une affaire qui l'opposait à l'ONG espagnole Open Arms. Il était jugé pour abus de pouvoir et privation de liberté après avoir bloqué, en août 2019, le navire humanitaire Open Arms alors que 147 migrants secourus en mer étaient à bord. L'affaire avait fait le tour du monde et avait duré près de trois semaines. D'autres pays de l'Union européenne (UE) avaient proposé d'accueillir les migrants, des ONG étaient intervenues, et l'acteur hollywoodien Richard Gere s'était invité sur le navire en signe de solidarité. Après trois semaines bloqués à bord, les migrants avaient finalement été autorisés à débarquer sur l'île italienne de Lampedusa après une décision de justice prise par un juge qui avait embarqué sur le navire et constaté la détresse des migrants.

À l'issue du procès, le vice-Premier ministre et leader de la Ligue anti-migrants, s'est empressé d'écrire: "*Défendre les frontières ne constitue pas un délit*". Et de poster une photo de lui tout sourire, le poing levé. Peu après, son avocate, un ténor du barreau, a déclaré: "*Le procès Open Arms n'aurait même pas dû débuter, mais ce qui nous tient à cœur maintenant, c'est la reconnaissance du comportement correct de Matteo Salvini.*" De son côté, la cheffe du gouvernement, a fait part de sa grande joie sur les réseaux sociaux, soulignant que "*l'ancien ministre de l'Intérieur n'a fait que son devoir*".

Autant de déclarations qui ont révolté le fondateur d'Open Arms : "*Dire que si un ministre bloque pendant des jours des personnes secourues en mer, ce n'est pas un délit, cela signifie légitimer l'utilisation de la souffrance humaine comme instrument politique.*"

La première ministre enfonce le clou sur sa politique migratoire lors d'un rassemblement d'extrême droite

Après huit jours de débats et de festivités, le rassemblement organisé par les jeunes militants de Fratelli d'Italia, baptisé "Atreju" en hommage au héros du roman "L'Histoire sans fin" de l'écrivain allemand Michael Ende, s'est achevé dimanche 14 décembre 2025. Durant son discours, souvent interrompu par des salves d'applaudissements, la première ministre s'est félicitée du chemin parcouru par son gouvernement, aussi bien au niveau de la politique intérieure qu'au niveau de la politique étrangère.

La Première ministre a bien compris que certaines questions doivent être résolues au plus tôt, notamment celles concernant les migrants. D'après les derniers sondages, 70 % des Italiens estiment que leur pays en accueille trop. "*Aujourd'hui, les paroles d'ordre de l'Union européenne sont : défense des frontières, accords avec les pays d'origine et de transit, hotspots dans des pays-tiers sur le modèle du protocole Italie-Albanie [des centres hors d'Europe dans lesquels les migrants attendraient l'examen de leur cas], liste commune de pays tiers sûrs pour mettre nos procédures à l'abri des décisions de la magistrature politisée ! Comme je vous l'ai toujours dit, les centres en Albanie fonctionneront !*", a-t-elle martelé.

Effectivement, selon un récent accord des ministres de l'Intérieur de l'Union européenne, les États membres vont disposer d'une liste commune de pays d'origine considérés sûrs, ce qui permettrait aux États de limiter les demandes d'asile des ressortissants

de ces pays. Mais à ce stade, rien ne permet d'affirmer que la stratégie italienne d'externalisation des demandes d'asile et de procédures accélérées de rapatriement ne sera plus bloquée par la justice.

LUXEMBOURG

« Au Luxembourg, on dit clairement que la société d'accueil doit faire autant d'efforts, sinon plus, que la personne qui arrive chez nous »

Le Luxembourg a eu depuis des décennies une politique proactive de migration. Dès les années 1970, des accords de main-d'œuvre ont été signés avec le Portugal et la Yougoslavie, puis dans les années 1990, avec le Cap Vert. En même temps, cette politique était toujours celle d'une migration choisie. Elle est ouverte à l'arrivée d'étrangers d'États membres de l'Union européenne, mais est assez stricte au niveau de la délivrance de titres de séjour et de visas pour les citoyens des pays tiers. Depuis 12 ans il n'y a pas eu de régularisations.

Depuis 2023 et l'arrivée du nouveau gouvernement de droite, on observe un raidissement. Le Luxembourg s'aligne aujourd'hui avec la ligne dure de la plupart des pays européens en matière d'immigration de citoyens de pays tiers, alors qu'il était considéré comme l'un des pays les plus progressistes sur ces questions.

Le Luxembourg est un des pays européens qui accueille le plus de demandeurs de protection internationale par habitant. Le taux de reconnaissance des demandes était assez élevé : 45 % en moyenne jusqu'en 2023, plus élevé que la moyenne de l'Union européenne. Mais en octobre 2023, le gouvernement a créé une liste d'attente pour contrôler l'accès aux structures d'accueil des hommes seuls qui ont déjà fait une demande d'asile dans un autre pays européen, laissant ce groupe de personnes à la rue ou l'obligeant à recourir aux dispositifs pour le sans-abrisme. Au niveau de l'intégration, il y a aussi des failles puisque les autorités attendent que la personne ait le statut pour commencer son intégration. Les procédures peuvent durer deux, voire trois ans, et les personnes restent dans l'inactivité totale, ce qui génère beaucoup d'angoisse. Elles ne peuvent pas préparer la sortie de l'hébergement, qui est saturé : presque la moitié des personnes sont déjà bénéficiaires d'une protection internationale. Les conditions de vie y sont souvent indignes en raison de leur insalubrité.

Au Luxembourg, la crise du logement est énorme et les prix sont très élevés. Plusieurs résidents, même luxembourgeois, s'installent dans les pays voisins. Mais cela est impossible pour les bénéficiaires de protection internationale puisqu'ils sont contraints légalement de résider dans le pays. À cela s'ajoute la question de la discrimination, puisque beaucoup de bénéficiaires de la protection internationale sont des personnes racisées. Rester dans les foyers est souvent la seule solution, mais il y a une limite légale d'un an. Plusieurs familles avec enfants reçoivent des lettres d'expulsion.

Comme deux tiers des résidents luxembourgeois sont issus de l'immigration, la société est très diverse, multiculturelle et multilingue. Cette diversité a convaincu le monde politique d'adopter un nouveau système pour remplacer l'ancien, dont le but était l'assimilation. Avec ce concept de « Vivre ensemble », on dit clairement que la société d'accueil doit faire autant d'efforts, sinon plus, que la personne qui arrive chez nous.

Il y a plusieurs défis pour les nouveaux arrivants. Le premier concerne les langues : le luxembourgeois, le français et l'allemand ont tous une importance selon les démarches que l'on veut entamer ou le domaine où on veut travailler. Même si le français est prédominant sur le marché du travail, certaines formations professionnelles sont

exclusivement en allemand, ce qui crée des obstacles dans les parcours des personnes.

L'autre grand défi concerne la reconnaissance de diplômes, excessivement compliquée pour les ressortissants de pays tiers, malgré le fait que beaucoup de personnes exilées arrivent avec des qualifications recherchées.

Le Luxembourg s'assume en tant que pays d'immigration et en est fier. Mais il y a eu une évolution négative depuis 2015, tout d'abord liée à la perception différente par la population des réfugiés originaires notamment du Proche-Orient. Mais plus encore, 2015 marque le rejet à près de 80 % du référendum sur le droit de vote des étrangers dans les élections législatives. En effet, les meneurs de la campagne s'opposant à ce droit ont recouru à des tactiques de manipulation et de stigmatisation en employant des propos xénophobes et racistes, qui se sont dès lors un peu plus libérés. Ces propos sont néanmoins toujours marginaux comparés à d'autres pays européens et sont considérés comme inacceptables dans l'espace public.

On constate aussi un durcissement de la politique migratoire ces dernières années, même si les figures politiques continuent à insister sur l'importance du respect de la dignité des personnes migrantes, un phénomène de franche hypocrisie. Malgré cela, la loi du « Vivre ensemble » a permis de propulser de nombreuses initiatives anti-racistes, notamment la publication prochaine par le gouvernement d'un plan d'action national contre le racisme, élaboré en concertation avec les ONG. Ces développements ont eu un effet positif sur le discours public et ont permis aux personnes racisées de légitimer leur récit au sein de la société, bien qu'il reste énormément de chemin à parcourir pour consolider ces avancées.

Entretien avec Sérgio Ferreira, directeur politique de l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI) - publié le 16 décembre 2025

<https://www.vuesdeurope.eu/au-luxembourg-on-dit-clairement-que-la-societe-daccueil-doit-faire-autant-defforts-sinon-plus-que-la-personne-qui-arrive-chez-nous/>

MALTE

Malte : terrain fertile d'une politique migratoire dangereuse et répressive

En juin 2025, plusieurs ONG maltaises ont lancé la « *Malta Migration Archive* », site internet destiné à révéler les violations des droits et les atteintes à la sécurité des personnes exilées arrivant par la route de Méditerranée centrale. Depuis plusieurs années, les dénonciations des ONG s'additionnent face aux abus : détentions automatiques et arbitraires (y compris de mineurs), manque d'accès à l'aide juridique et administrative, refoulement, non-assistance aux personnes en détresse en mer, conditions de vie indignes dans les centres d'hébergement... Un rapport du Conseil européen sur les réfugiés et les exilés dresse un sombre état des lieux du traitement des personnes exilées à Malte.

En parallèle, des associations dénoncent le racisme et les discriminations qui gagnent du terrain dans la société maltaise.

En 2020, la détention des personnes exilées à Malte est régie par un enfermement abusif lors des arrivées sur l'île :: « *Le principe de rétention arbitraire prévaut à Malte pour les personnes débarquées* ». Le gouvernement invoque encore aujourd'hui, comme raisons pour justifier les enfermements systématiques, la santé publique en péril, comme lors de la pandémie du covid19 ! Le Comité des droits de l'homme de l'ONU dénonçait, en juillet 2024, les privations de liberté des personnes exilées pendant des « *périodes prolongées* », dans des « *unités surpeuplées* » avec « *des régimes qui frisent la négligence institutionnelle et qui peuvent constituer un traitement inhumain et*

dégradant ». En mars 2020, l'accès des ONG et du Haut-commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés (HCR) aux centres de détention a été suspendu. Depuis cette période, les ONG, psychologues et conseillers juridiques ont un accès limité aux centres de détention. Seule l'assistance juridique individuelle est autorisée, bien que soumise à un règlement strict.

Les détentions arbitraires sont parfois appliquées en mer, avant le débarquement sur l'île. En avril 2025, neuf demandeurs d'asile ont porté plainte contre l'État pour entrave de leurs droits : l'État maltais a été condamné à leur verser 20 000€ de dommages et intérêts.

Depuis plusieurs années, Malte fait preuve de réticence concernant sa participation aux activités de sauvetage en mer dans sa zone – ce qui constitue une violation du droit international. Malte aurait secouru 92 personnes entre janvier et octobre 2024, contre 12 399 pour l'Italie, 8 179 pour la Libye et 8 271 pour les ONG.

En juillet 2024, les autorités des deux pays ont signé le prolongement d'un accord visant à mettre en place deux « *centres de coordination* » à La Valette et à Tripoli. Cette coopération a ouvert la voie à un nombre croissant d'interceptions de bateaux par les garde-côtes libyens dans la région de recherche et de sauvetage de Malte. Les autorités maltaises et l'agence Frontex coopéraient avec les autorités et milices libyennes, dans le cadre d'interceptions et de refoulements dans la région de recherche et de sauvetage de Malte. En fournissant les coordonnées géographiques des bateaux en détresse, les autorités maltaises se déchargent de leur responsabilité concernant le sauvetage en mer, aux risques et périls des passagers des navires.

<https://www.vuesdeurope.eu/malte-terrain-fertile-dune-politique-migratoire-dangereuse-et-repressive/>

POLONIE

Des tunnels découverts pour faire illégalement passer des migrants depuis la Biélorussie

Pour tenter de déjouer les contrôles renforcés le long de la barrière d'acier séparant la frontière polono-biélorusse, les passeurs de migrants utilisent de nouvelles méthodes. Depuis le début de l'année, les autorités polonaises ont découvert quatre tunnels situés sous la frontière avec la Biélorussie afin de faire traverser en toute discréction des exilés en Pologne.

Un tunnel de 100 mètres de long et d'environ 1,5 mètre de hauteur. C'est par ce couloir construit sous terre qu'une centaine de migrants ont traversé de manière irrégulière la frontière entre la Biélorussie et la Pologne, ont indiqué vendredi 12 décembre 2025 les gardes-frontières polonais. L'entrée du tunnel, cachée dans la forêt du côté biélorusse, se trouvait à environ 50 mètres de la frontière, tandis que la sortie, dissimulée sous un tapis de feuilles, était située à seulement 10 mètres de la frontière polonaise, dans les environs de Narewka dans la province de Podlachie. Les autorités ont découvert ce tunnel grâce à des capteurs électroniques qui détectent les vibrations inhabituelles du sol. Avec ce système, "les agents ont estimé que plus de 180 étrangers étaient entrés en Pologne" via ce passage emprunté la nuit, signalent les garde-frontières.

Des drones thermiques et des chiens pisteurs ont permis l'interpellation de 130 exilés en quelques heures, selon la même source. Les étrangers sont originaires du Pakistan, d'Afghanistan, d'Inde, du Népal et du Bangladesh. Par ailleurs, deux conducteurs ont été arrêtés lors de cette opération : un Polonais de 69 ans et un Lituanien de 49 ans, soupçonnés de transporter ensuite les migrants vers l'Europe de l'Ouest.

C'est le quatrième tunnel repéré dans la province de Podlachie depuis le début

de l'année, selon les garde-frontières. Lors de la découverte d'un autre couloir souterrain mi-octobre 2025, le ministre de l'Intérieur, s'était réjoui que "*grâce aux systèmes électroniques avancés sur la barrière, la frontière polono-biélorusse est efficacement protégée*".

En juillet 2022, Varsovie a inauguré une barrière d'acier haute de 5,5 mètres et longue de 186 km sur la frontière séparant la Pologne et la Biélorussie. Depuis janvier 2025, plus de 26 700 tentatives de franchissement illégal de cette frontière ont été enregistrées par les autorités polonaises.

Ces dernières années, les autorités polonaises ont fermé plusieurs postes frontaliers avec la Biélorussie. Mais en novembre, deux points de passage ont été réouverts pour répondre "*aux attentes des habitants et des entrepreneurs [de la région], dont des transporteurs*", qui ont subi les conséquences économiques de la fermeture de passages de la frontière, avait alors précisé le ministère polonais de l'Intérieur.

La Pologne n'est pas le seul pays confronté à des tunnels de passeurs. En 2020, la **Hongrie** avait découvert un passage souterrain de 24 mètres de long à la **frontière serbe**, près de la ville hongroise de Morahalom. L'année précédente, deux autres tunnels similaires avaient été repérés près du village d'Asotthalom, à quelques kilomètres de la Serbie.

PORUGAL

La justice retoque une loi durcissant l'accès à la nationalité

Lundi 15 décembre 2025, la Cour constitutionnelle du Portugal a retoqué plusieurs articles d'une loi qui durcissent l'accès à la nationalité. Le tribunal a estimé que l'article visant à empêcher l'accès automatique à la nationalité portugaise pour les personnes condamnées à une peine égale ou supérieure à deux ans de prison est anticonstitutionnel. Selon les juges, cette disposition représente "*une restriction disproportionnée du droit fondamental d'accès à la citoyenneté*".

La Cour a également jugé que le texte permettant de retirer la nationalité à une personne ayant commis des crimes graves au cours des 10 dernières années viole "*le principe d'égalité*" en différenciant les portugais d'origine à ceux ayant obtenu la citoyenneté portugaise.

Les juges ont par ailleurs affirmé que cette nouvelle loi ne pouvait pas s'appliquer aux personnes dont la demande de nationalité est en cours d'examen, comme le voulait le gouvernement. Seules celles ayant introduit un dossier après la signature du texte sont donc concernées par cette nouvelle mesure.

Selon la décision de justice, le président de la République est désormais tenu de mettre son véto aux décrets, et de renvoyer le texte devant le Parlement qui devra l'amender avant un nouveau vote.

Cette loi a été adoptée fin octobre par la coalition gouvernementale et l'extrême droite. Elle vise à durcir l'accès à la citoyenneté portugaise en allongeant les délais de résidence requis, passant de cinq à sept ans pour les personnes originaires de pays lusophones et de citoyens de l'Union européenne, et jusqu'à 10 ans pour les étrangers de tous les autres pays.

Le texte modifie aussi l'accès à la nationalité attribuée à la naissance pour les enfants d'étrangers : les parents doivent résider, légalement, pendant cinq ans au Portugal (contre un an actuellement quel que soit le statut administratif). Il renforce aussi les critères d'intégration, comme la maîtrise de la langue.

Enfin, la loi doit abroger un dispositif de réparation historique envers les descendants des juifs séfarades expulsés du Portugal au Moyen-Age, qui leur permettait depuis 2015 de demander la nationalité portugaise.

Le gouvernement du Premier ministre, reconduit lors des élections législatives de mai 2025 avait déjà obtenu le soutien de l'extrême droite, devenue alors la première force d'opposition, pour durcir la politique migratoire du Portugal. En juillet, le parlement avait voté une loi limitant l'accès au regroupement familial. Mais le texte avait déjà été invalidé par la Cour constitutionnelle qui avait demandé au gouvernement de revoir sa copie.

Fin septembre 2025, un nouveau texte a été remis au parlement. La loi reste ferme : elle maintient un délai minimum de deux ans de résidence légale avant de pouvoir demander un regroupement familial. Toutefois, elle prévoit davantage d'exceptions permettant de raccourcir ce délai, notamment pour les couples mariés, voire de le supprimer lorsqu'il s'agit d'enfants mineurs.

"Ceci n'est pas la loi initiale que nous avions proposée, mais elle poursuit l'objectif de réguler l'immigration de façon humaniste", avait alors déclaré le ministre porte-parole du gouvernement, en estimant que cette réforme était *"urgente, nécessaire et importante"*. *"Il faut des règles et un contrôle. C'est important pour le Portugal, pour les Portugais, mais aussi pour que les citoyens étrangers et les immigrants soient accueillis dignement"*.

Longtemps pays d'accueil, le Portugal bénéficiait d'une politique migratoire parmi les plus ouvertes d'Europe. Pendant de nombreuses années, les migrants pouvaient obtenir un statut légal en travaillant, en créant une entreprise ou en étant freelance, qu'ils soient entrés de manière régulière ou non dans le pays. Cette disposition a été abrogée. Désormais, les autorités opèrent un net virage. Arrivé au pouvoir en mars 2024, le gouvernement de droite modérée du Premier ministre n'a cessé de durcir sa ligne politique sur les questions d'immigration.

Fin 2024, le pays ibérique comptait 1,55 million d'étrangers, soit quatre fois plus qu'en 2017 et environ 15% de la population totale, selon des données officielles.

EUROPE

Croissance, démographie : les apports de l'immigration à une Europe vieillissante

L'Espagne stimulée par les descendants d'exilés

Dans une Europe dont les dirigeants prennent volontiers l'immigration pour bouc émissaire, l'Espagne fait figure d'exception : elle connaît une forte hausse de sa population et de sa croissance économique grâce à l'immigration - en partie celle de travailleurs saisonniers, venus d'Afrique par exemple, mais surtout en raison de l'arrivée de nombreux Latino-américains qui s'installent dans le pays. Une loi dite de la Mémoire démocratique permet, en effet, aux enfants et petits-enfants d'exilés espagnols de demander la nationalité de leurs aïeux. Environ un million et demi de personnes sont concernées.

D'après Eurostat, sans immigration, l'Europe perdrait plus de 20 % de sa population en âge de travailler d'ici à 2050. Tous les pays européens sont affectés, à des degrés divers, par la baisse de la natalité et le vieillissement de la population. Ils risquent de

voir leurs économies et leurs systèmes de protection sociale mise à mal par le manque d'habitants en âge de travailler. Ce constat appelle à un réalisme migratoire en Europe et notamment entre les deux rives de la Méditerranée, une étude est parue dans la revue du Grand Continent.

<https://legrandcontinent.eu/fr/2025/09/30/pour-un-realisme-migratoire-une-nouvelle-strategie-en-mediterranee/>

KOSOVO

Premier accueil des personnes expulsées des États-Unis : ce que l'on sait de ces accords

Le premier ministre kosovar a confirmé jeudi 11 décembre 2025 au soir que son pays, l'un des plus pauvres d'Europe, a commencé à accueillir des personnes expulsées des États-Unis sur son territoire. Cette déportation est une nouvelle illustration des efforts du président américain pour tenir sa promesse de renvoyer un million de personnes sans papiers dès cette année 2025, et ainsi mettre en œuvre « la plus grande déportation de l'Histoire ».

L'expulsion de personnes vivant sur le sol américain vers le Kosovo a été validée par un accord, adopté lors d'une session du gouvernement kosovar sortant en juin 2025. L'entente, en vigueur pour une durée d'un an, concerne 50 personnes et vise à « *faciliter leur retour en toute sécurité dans leur pays d'origine* », avait affirmé le Premier ministre kosovar, avant l'été. « *Si je ne me trompe pas, un ou deux d'entre eux sont là* », a-t-il affirmé hier, sans plus de précisions sur la date de leur arrivée, leur nationalité, ou l'endroit où ils se trouvent.

Pour le gouvernement, cet accord était ainsi une manière de montrer sa « *reconnaissance éternelle* » envers les Américains. Les Kosovars se décrivent comme le peuple le plus pro-américain du monde, et les drapeaux américains sont partout dans la capitale, Pristina. L'un des plus grands boulevards de la ville honore l'ex-président George W. Bush. Bill Clinton y a aussi un boulevard, et une statue. La « *diplomatie transactionnelle* » américaine se traduit par un échange de bon procédé présenté simplement : en contrepartie de l'accueil de migrants, la « *bonne grâce* » américaine viendra en aide économique au pays.

Au moins 12 accords similaires ont été conclus par les États-Unis, qui ont démarché au total une cinquantaine de pays. En Europe, seul le Kosovo y a répondu favorablement, pour l'instant. Cette pratique controversée a été validée en juin dernier par la Cour suprême américaine, après avoir été sous le feu des critiques pendant plusieurs mois aux États-Unis. Les États-Unis ont créé une nouvelle notion de « *pays tiers sûr* », correspondant à un document que doivent signer les pays receveurs, où ils s'engagent à accepter le « *transfert digne, sûr et rapide depuis les États-Unis* ».

L'actuel Premier ministre kosovar est arrivé en tête aux élections législatives en février, mais a échoué à former un gouvernement et été contraint d'accepter de nouvelles élections. Le scrutin est prévu le 28 décembre.

La situation du premier ministre, et sa politique envers la minorité serbe, lui ont valu des mots durs des Américains, qui l'ont accusé il y a quelques jours de « *compromettre la stabilité* » du pays en empêchant un parti politique serbe de se présenter aux élections de décembre. De quoi motiver le dirigeant kosovar à se retrouver à nouveau dans les petits papiers des États-Unis.

Avant l'accord avec Washington, le Kosovo avait déjà ratifié un accord à hauteur

de 200 millions d'euros avec Copenhague pour l'accueil de prisonniers étrangers condamnés au Danemark, et qui pourront purger leur peine dans une prison kosovare.

Les Balkans sont de plus en plus envisagés par les pays occidentaux pour y renvoyer des personnes dont la demande d'asile aurait été rejetée et faisant face à une obligation de quitter le territoire. L'Albanie héberge déjà des centres de retour pour les migrants arrivant d'Italie, qui n'ont accueilli cependant que quelques dizaines de personnes : plusieurs décisions de tribunaux italiens ont remis en cause la légalité de ces détentions.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/le-kosovo-a-commence-a-accueillir-des-personnes-expulsees-des-etats-unis-ce-que-lon-sait-de-ces-accords-3cf561fa-d766-11f0-80ef-8245da08fa9b>

ROYAUME-UNI

Le Royaume négocierait l'envoi de déboutés du droit d'asile en Macédoine du Nord

10 décembre - 16h30 : Le gouvernement de Macédoine du Nord a démenti les articles parus le 5 décembre 2025 dans plusieurs médias britanniques, prétendant qu'il négocierait avec le Royaume-Uni l'accueil de migrants déboutés de leur demande d'asile. La porte-parole a affirmé que ces articles relevaient d'une « *instrumentalisation politique intérieure* ». La Macédoine du Nord a conclu en mai dernier avec Londres « *un accord de partenariat* » au contenu assez mystérieux, mais dont une clause pourrait concerner l'accueil de migrants déboutés.

Le Royaume-Uni envisagerait d'expulser vers la Macédoine du Nord les demandeurs d'asile déboutés. D'après des médias britanniques, les deux pays mènent des négociations formelles depuis l'automne pour mettre en œuvre ce plan. Les médias macédoniens précisent, pour leur part, que le Royaume-Uni verserait une compensation financière à la Macédoine du Nord pour chaque migrant accueilli, et investirait également dans le pays tout en contribuant à la lutte contre l'influence russe.

Les articles précisent que les migrants arrivant en Macédoine du Nord auraient le droit de demander l'asile ou un visa de travail pour les secteurs en pénurie de main-d'œuvre. Ils ne seraient pas détenus de force et pourraient quitter le pays à leur guise.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

AFRIQUE

BURUNDI

Plus de 60.000 Congolais se sont réfugiés au Burundi en dix jours

Après l'assaut du groupe armé M23 sur la ville d'Uvira de la province du Sud-Kivu, dans l'est de la République démocratique du Congo, près de 65.000 Congolais ont fui vers le Burundi voisin en l'espace de dix jours, ont indiqué lundi des agences humanitaires des Nations Unies.

Selon le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés, la reprise des combats dans cette partie orientale de la RDC a provoqué depuis le 5 décembre 2025 un afflux important de réfugiés congolais au point d'entrée de Buganda. « *Les arrivées se poursuivent au Burundi. Des milliers de familles fuyant les violences au Sud-Kivu traversent les marais de la rivière Rusizi et arrivent aussi par le lac Tanganyika à Rumonge souvent après des*

parcours dangereux », a confirmé le bureau du HCR au Burundi. La crise humanitaire s'accompagne désormais d'inquiétudes sécuritaires. Mardi 9 décembre 2025, le Burundi a décidé de fermer sa frontière avec la RDC, après l'entrée du M23 - soutenu par l'armée rwandaise - dans Uvira.

Selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), à la suite des arrivées massives de réfugiés congolais au Burundi, « *la situation sécuritaire s'est fortement dégradée depuis la semaine dernière* ». Les premières évaluations indiquent « *un niveau élevé de vulnérabilité parmi les nouveaux arrivants* », notamment les personnes blessées pendant les hostilités. Un site d'accueil temporaire a été mis en place près de Buganda, à proximité de la frontière avec la RDC, afin d'héberger et de venir en aide aux populations touchées.

Outre les milliers de réfugiés enregistrés au Burundi, le Rwanda fait état également d'une « *hausse modérée mais notable du nombre d'arrivées a été enregistrée entre le 3 et le 7 décembre, avec environ 1.000 personnes entrant par le point de passage de Bugarama, dans le sud-ouest du pays* ».

A l'intérieur de la RDC, les violences ont provoqué des déplacements de population à grande échelle. Depuis le 1er décembre 2025, plus de 500.000 personnes, dont 104.000 enfants, ont été nouvellement déplacées au Sud-Kivu, et d'autres déplacements sont à prévoir à mesure que les hostilités s'étendent à d'autres régions.

L'UNICEF indique que de « *graves violations* » contre des enfants ont été signalées, notamment le meurtre de quatre élèves dans un attentat à l'explosif à Kaziba (Walungu) et la blessure de six élèves par balle à Walungu, Kabare et Bukavu. Les réseaux locaux de protection ont également signalé d'autres enlèvements et décès de civils, mais aucun chiffre vérifié n'est encore disponible.

Par ailleurs, la reprise des combats dans les provinces orientales a conduit à la déscolarisation de plus de 390.000 élèves. Selon l'UNICEF, plus de 1.200 écoles (15 %) restent fermées en raison du conflit. « *Au moins sept écoles et un bureau de gestion de l'éducation ont été attaqués ou occupés, et des salles de classe ont été endommagées ou détruites* ».

https://news.un.org/fr/story/2025/12/1158081?utm_source=UN+News+-+French&utm_campaign=f817fbadb2-EMAIL_CAMPAIGN_2025_12_16_01_03&utm_medium=email&utm_term=0_0264da9d8f-f817fbadb2-107916625

MAURITANIE

4 morts et 89 Sénégalais secourus au large de la Mauritanie

Au moins quatre personnes ont trouvé la mort sur la route des Canaries lundi 8 décembre 2025. Selon la police nationale sénégalaise qui a communiqué sur son enquête mercredi 10 décembre, parmi les corps figuraient deux sénégalais originaires de Touba et une femme. La dernière victime n'a pas été identifiée.

Selon les témoignages recueillis, deux migrants sont décédés après être tombés à l'eau en raison de la mer agitée. Un autre, voulant se réfugier du froid, s'est installé "dans la caisse qui contenait les bidons de carburant". Il a été retrouvé mort "des suites d'une intoxication aux vapeurs de carburant". Le quatrième exilé est mort "lors de sa prise en charge à Nouadhibou", a indiqué la police, disant "ignorer les circonstances exactes de son décès".

Outre ces 4 morts, 89 migrants - dont un mineur - ont pu être secourus. Tous étaient de nationalité sénégalaise, d'où leur rapatriement et l'ouverture d'une enquête au Sénégal. Selon la police, les passagers de l'embarcation étaient partis de Gambie et avaient payé entre 500 000 et 800 000 FCFA (entre 750 et 1 200 euros) pour la traversée. Et c'est après avoir dérivé durant une semaine en mer et épousé tous les vivres embarqués dans le bateau que les migrants ont décidé d'abandonner leur objectif de rejoindre les Canaries. Ils se sont donc dirigés vers la Mauritanie qui a procédé à leur sauvetage.

La police sénégalaise a également indiqué avoir arrêté sept personnes pour "*association de malfaiteurs, tentative de trafic de migrants par voie maritime, homicide involontaire et mise en danger de la vie d'autrui.*" Elles sont accusées d'avoir, à un moment ou un autre du voyage, conduit l'embarcation. Selon les autorités sénégalaises, les exilés concernés disent avoir "*été recrutés par les 'capitaines principaux' pour participer à la conduite de la pirogue devant rallier l'Europe*".

Ces dernières semaines, les sauvetages ont été nombreux. Plus de 340 migrants ont été secourus au large du Sénégal en une journée mercredi 10 décembre 2025. Le 1er décembre 2025, ce sont 141 exilés qui ont été secourus au large de la Mauritanie. Eux aussi étaient partis de Gambie.

Face aux renforcements des contrôles côtiers au Maroc, au Sénégal ou en Mauritanie, le nombre de départs de migrants depuis les côtes gambiennes ne cesse d'augmenter. "*On note une augmentation des départs de Gambie, mais aussi plus au Sud, de Guinée-Bissau et de Guinée* ". "*Ce récent déplacement est de nouveau dû au resserrement d'autres voies migratoires*", "*et plus récemment en Mauritanie et au Sénégal*".

MAROC

Deux nouveaux corps retrouvés à la frontière entre le Maroc et l'Algérie

Deux nouveaux corps ont été retrouvés près de Touissit, dans la province marocaine de Jerada, près de la frontière avec l'Algérie. "*Nous avons été informés hier [mardi 16 décembre 2025] que la morgue de Jerada avait reçu deux corps supplémentaires mercredi*", indique l'Association d'aide aux migrants en situation vulnérable (AMSV), basée à Oujda, ville proche de la frontière algérienne. Pour l'heure, on ne connaît pas leur nationalité.

Douze corps de migrants retrouvés à la frontière entre le Maroc et l'Algérie

Le 6 décembre 2025, l'Association d'aide aux migrants en situation vulnérable (AMSV), basée à Oujda, ville proche de la frontière algérienne, s'est rendue dans la province de Jerada après avoir reçu des informations faisant état de victimes, a expliqué son président. "*Le délégué provincial du ministère de la Santé à Jerada nous a confirmé la présence de six corps*", a-t-il dit. Le 12 décembre, lors d'une nouvelle visite de l'association dans la région, "*six autres corps ont été découverts*", a-t-il indiqué. Le décompte de 12 corps a été confirmé par l'Association marocaine des droits humains (AMSV).

Les dépouilles ont été retrouvées à différents endroits, de Touissit à Ras Asfour, près de la ville d'Oujda, au nord-est du Maroc. Les victimes seraient originaires de Guinée Conakry, du Cameroun et du Nigeria, selon l'AMSV. Les victimes seraient mortes principalement "*de froid, mais aussi de faim*". D'après l'Association marocaine des droits humains (AMDH), il pourrait s'agir de personnes ayant récemment franchi la frontière algérienne pour entrer sur le sol marocain. Mais il est aussi possible que ces personnes aient

essayé de quitter le Maroc pour entrer en Algérie.

"*D'année en année, nous constatons l'augmentation des décès dans cette région*", alors que les températures peuvent descendre jusqu'à -5°C entre la mi-novembre et la fin janvier et que de nombreux migrants ne disposent que de vêtements légers. Parmi les personnes décédées figurent notamment une femme et un jeune homme de 20 ans originaires de Guinée-Conakry, ainsi qu'une Nigériane née en 1996 et un Camerounais né en 1999. Six des victimes ont été enterrés au cimetière de Jerada, au Maroc, selon l'AMDH.

Selon l'AMSV, la présence d'un fossé côté algérien est aussi responsable de décès dans la zone. Profond de 4,5 mètres sur 4 mètres de large, il jouxte un haut grillage côté marocain. Le fossé se remplit d'eau quand les rivières proches débordent par temps de pluie. "*Les migrants [tombent dans ce fossé parce qu'ils] se déplacent la nuit dans l'obscurité totale [pour essayer de franchir la frontière], ils ne peuvent même pas allumer les lampes de leur téléphones portables pour ne pas être repérés par les militaires*". "*C'est un fossé de la mort*", destiné notamment à "*empêcher tout passage*", les personnes se noient en raison de la boue qui empêche toute remontée. En 2021, un membre de l'ONG Alarm Phone basée à Oujda, avait fait une macabre découverte : au fond d'un de ces fossés gisait le corps d'une jeune Camerounaise, "*congelée*".

Depuis 2017, plus de 76 décès ont été recensés dans cette zone, selon l'AMSV, parmi lesquels des migrants aussi originaires du Tchad et du Soudan. L'association a alerté "*les autorités marocaines et algériennes sur la dangerosité de ce fossé*" depuis 2018, appellant au respect du "*droit à la vie*".

SENEGAL

Plus de 340 migrants secourus au large du Sénégal en une journée

La Marine nationale sénégalaise a annoncé mardi 9 décembre 2025 avoir porté secours à une pirogue en détresse au large de Dakar. L'embarcation transportait 238 migrants, "*candidats à l'émigration irrégulière*" en Europe. La pirogue, à la dérive, était exposée à de graves risques en pleine mer et soumise aux avaries. Une fois l'embarcation détectée, l'opération de secours rapidement menée par les autorités a permis de sauver l'ensemble des passagers. Les rescapés ont été débarqués à la Base navale Amiral Faye Gassama, située dans la capitale, pour être pris en charge, notamment au niveau médical. Le lieu de départ de l'embarcation n'a pas été précisé.

Le même jour, une pirogue a également été interceptée par une brigade de gendarmerie à 40 kilomètres des côtes dans le centre du Sénégal. Les 110 candidats au départ présents à bord, originaires du Sénégal, de Gambie, du Ghana et de Guinée, étaient partis depuis la Gambie, espérant rallier l'Europe par l'Espagne.

Depuis une dizaine d'années, la route migratoire au départ des côtes ouest-africaines, notamment sénégalaises, pour rejoindre les îles Canaries, en Espagne, est l'une des routes principales empruntées par les migrants subsahariens. Face à l'ampleur des départs vers l'Europe, les opérations de contrôle et les interceptions de migrants se sont intensifiées sur les côtes sénégalaises et mauritanienes, notamment depuis le renouvellement d'accords de coopération entre ces deux pays et l'Union européenne, dans le but de limiter les départs d'embarcations clandestines vers l'Europe. Mais les tentatives de départ vers les Canaries se poursuivent. Elles se font désormais plus au sud pour éviter les contrôles. La Gambie est devenue un lieu de départ de ces embarcations, tout comme la Guinée.

Cependant si les tentatives persistent et que de nouvelles routes émergent, la

surveillance des frontières semble porter ses fruits. Depuis janvier, les arrivées ont nettement diminué dans l'archipel des Canaries. 16 807 personnes ont débarqué aux Canaries depuis le début de l'année, contre plus de 41 425 à la même période en 2024.

Dans le même temps, 10 457 migrants sont décédés ou ont disparus en mer lors de ces traversées vers l'Espagne en 2024. Pour les cinq premiers mois de 2025, 1 865 personnes mortes en tentant de rejoindre l'Espagne, dont près de 1 500 sur la route des Canaries.

Et en partant de toujours plus loin pour rallier les îles espagnoles, les risques, eux aussi, deviennent toujours plus grands. Entre la Gambie et les Canaries, "*la distance est importante – il faut entre 4 et 7 jours de navigation si tout se passe bien –, ce qui accroît les risques de se perdre en mer, de chavirer ou de souffrir de la faim, de la soif ou de malaise, d'autant que le comportement des passeurs peut accroître le danger*", rappelait une spécialiste des politiques migratoires africaines.

TUNISIE

Ouverture du procès de six membres de la branche tunisienne de France terre d'asile

Les procès de membres d'organisations humanitaires se succèdent en Tunisie et illustrent le durcissement de la répression du pouvoir tunisien envers les organisations de la société civile.

Lundi 15 décembre 2025, six membres de Terre d'asile Tunisie, la branche tunisienne de l'ONG française France terre d'asile doivent comparaître devant le tribunal de première instance de Tunis aux côtés de 17 anciens responsables et employés municipaux accusés d'avoir collaboré avec l'organisation.

Il leur est reproché d'avoir "*héberg[é] des personnes entrant sur le territoire tunisien ou le quittant clandestinement*" et "*facilit[é] l'entrée, la sortie, la circulation ou le séjour illégal d'un étranger en Tunisie*". Des reproches injustifiés car les charges contre l'ONG avaient été abandonnées quelques mois après la perquisition des bureaux de l'organisation à Tunis et l'arrestation de six de ses membres, en mai 2024.

"*Cependant, en février [2025], sur appel du parquet, la chambre de mise en accusation a rétabli ces charges contre nos collègues, mais a écarté de toutes poursuites l'association*", rappelait la présidente de France Terre d'asile. Les missions des membres Terre d'asile Tunisie "*ont été menées dans le cadre légal national, en conformité avec les engagements internationaux de la Tunisie, notamment la convention de Genève relative au statut des réfugiés. Ce sont des professionnels ayant agi dans un cadre réglementé, clair et transparent*", soulignait également la responsable.

"*Le fait d'apporter un soutien sur le plan humanitaire et des droits humains aux migrants [...] est protégé par le droit à la liberté d'association, en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi que de la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme, et ne doit pas être assimilé au trafic et à la traite des êtres humains, conformément à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ratifiée par la Tunisie*", a avancé le 12 décembre 2025, Amnesty international.

Ce procès s'inscrit dans un contexte de fort durcissement de la répression visant les organisations de la société civile et les opposants politiques en Tunisie. Le 24 novembre 2025, le président du Conseil tunisien des réfugiés (CTR) et un chef de projet de la même ONG ont été condamnés à 2 ans de prison par un tribunal de Tunis pour avoir participé à la

"création d'une organisation" visant à "faciliter l'entrée clandestine" et l'"hébergement" de migrants. Mais ayant effectué l'essentiel de leur peine après environ 20 mois de détention, ils ont été libérés.

En mai 2024, la dirigeante de l'association Terre d'asile et une militante anti-raciste de l'ONG Mnemty ont été arrêtées. D'autres ONG telles que Enfants de la lune, une ONG de défense des mineurs à Médenine et l'Association pour la promotion du droit à la différence, ont également été la cible d'enquêtes pénales et d'arrestations arbitraires.

"L'acharnement contre les ONG, en particulier celles qui protègent les réfugiés et migrants vulnérables, révèle une stratégie alarmante de la part de l'État, qui a pour but de démanteler les fondements de l'espace civique en Tunisie", a condamné la présidente d'Amnesty International France.

ASIE

BANGLADESH

Les réfugiés rohingyas, premières victimes de la fin des aides américaines aux ONG

Plus d'un million de Rohingyas ont fui la Birmanie pour trouver refuge au Bangladesh, dans le plus grand camp de réfugiés au monde. Depuis la dissolution de l'USAid, Unicef a dû y fermer 2 800 écoles et 11 % des 600 000 enfants sont en malnutrition aiguë. L'administration Trump a coupé en juillet 2025 ses aides directes aux plus démunis à l'étranger, en fermant l'Agence américaine pour le développement international (USAid). Les effets se font déjà sentir dans le plus grand camp de réfugiés du monde, à Cox's Bazar, au Bangladesh. Environ 1,2 million de Rohingyas y survivent depuis 2017. Cette minorité musulmane de la Birmanie voisine a fui les persécutions de la junte au pouvoir, un nettoyage ethnique en règle, selon la définition de l'Onu. Les dernières fournitures de l'USDAid s'épuisent. Les premières victimes sont les 600 000 enfants du camp.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/les-refugies-rohingyas-premieres-victimes-de-la-fin-des-aides-americaines-aux-ong-c196c668-db37-11f0-8d76-cbe9a6da9c82>

AMERIQUE

USA

Le président impose des restrictions d'entrée à sept nouveaux pays et aux Palestiniens

Mardi 16 décembre 2025, le président américain, Donald Trump, a imposé un «travel ban» aux ressortissants de sept nouveaux pays, allongeant ainsi sa liste noire à dix-neuf États.

Le Burkina Faso, le Mali, le Niger... Trois pays d'Afrique où des organisations terroristes continuent à opérer, dénonce Donald Trump. Leurs ressortissants, immigrants ou non-immigrants, seront désormais interdits d'entrée aux Etats-Unis, rejoignant ainsi les citoyens de 12 autres pays inscrits sur la liste noire depuis juin 2025

Pour justifier sa décision, l'administration Trump dénonce notamment les États où les vérifications sont « *tellement insuffisantes* » que cela a « *justifié une suspension totale ou partielle de l'admission des ressortissants de ces pays* ». Quelques exceptions ou

dérogations seront toutefois accordées, notamment pour les résidents ou encore les personnes « *dont l'entrée sert les intérêts nationaux des États-Unis* », peut-on lire dans la proclamation. Les athlètes, les diplomates ou encore les personnes détenant un visa existant devraient être épargnées par cette décision.

La Syrie n'est pas en reste, malgré le réchauffement des relations entre Damas et Washington et la récente visite du président syrien à la Maison Blanche, le 10 novembre 2025. Le pays « *sort d'une grave période de troubles et de conflits internes* », justifie la Maison Blanche et les autorités n'ont toujours pas de système de délivrance « *adéquat* » de documents de voyage. Une sanction qui intervient après la mort en Syrie de trois Américains dans une attaque, ce week-end.

Les Palestiniens sont aussi concernés par cette interdiction d'entrée sur le territoire américain. « *L'Autorité palestinienne exerce un contrôle quasi inexistant* », accuse le président alors que « *plusieurs groupes terroristes opèrent activement en Cisjordanie et dans la bande de Gaza* ».

Une nation tire pour autant son épingle du jeu. À rebours de la Sierra Leone, du Soudan du Sud et du Laos qui figurent désormais sur la liste noire – pour des questions de dépassement de séjour autorisés –, le Turkménistan voit les conditions d'entrée de ses ressortissants allégées. Concerné par les restrictions mises en place en juin dernier, le pays d'Asie centrale aurait réalisé des « *progrès significatifs* », avance la Maison Blanche.

<https://www.rfi.fr/fr/am%C3%A9riques/20251217-%C3%A9tats-unis-donald-trump-impose-des-restrictions-d-entr%C3%A9e-%C3%A9-%C3%A0-sept-nouveaux-pays-et-aux-palestiniens>

Les Ethiopiens privés de TPS disposent désormais de 60 jours pour quitter le pays

Près de 5 000 Éthiopiens bénéficiaient jusqu'ici du statut légal temporaire (SLT), le TPS. Ce statut est accordé aux personnes dont le pays d'origine a subi une catastrophe naturelle, un conflit armé ou un événement exceptionnel. Il permet notamment aux exilés de pouvoir bénéficier d'un permis de travail et d'être protégés contre une expulsion.

Les Éthiopiens pouvaient prétendre au TPS, depuis le 12 décembre 2022, alors que le pays sortait tout juste de deux ans de guerre au Tigré. Cependant, aujourd'hui, même si le conflit est terminé, cette région du nord de l'Éthiopie reste sous tension, une situation dont fait totalement abstraction le président qui, depuis le début de son second mandat, en janvier 2025, s'est lancé dans une véritable campagne anti-migrants.

Pour un professeur de Relations internationales à l'université du Colorado, cette décision n'aura « *pas de conséquences sur les relations entre Washington et Addis Abeba. Les conditions de vie de la diaspora n'intéressent pas le Premier ministre éthiopien. Pour le dirigeant, ces personnes, en exil, qui s'expriment davantage sur la politique éthiopienne depuis l'étranger, représentent plutôt une menace.* »

Les Éthiopiens, privés de TPS, disposent désormais d'un délai de 60 jours pour quitter les États-Unis.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20251214-%C3%A9tats-unis-les-ethiopiens-priv%C3%A9s-de-tps-disposent-d%C3%A9sormais-de-60-jours-pour-quitter-le-pays>

VENEZUELA

Quand les migrants sont une source de croissance économique

Les migrants vénézuéliens contribuent chaque année à hauteur de plus de 10

milliards de dollars à l'économie de l'Amérique latine et des Caraïbes, principalement par leurs dépenses en matière de logement, d'alimentation, d'éducation et de services médicaux, selon une nouvelle étude publiée par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Ce niveau de consommation souligne l'importance de l'impact économique des migrants sur la croissance dans toute la région.

« *Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes voient que la migration est une source de croissance économique, mais aussi de créativité et de dynamisme* », déclare la Directrice régionale de l'OIM pour l'Amérique latine et les Caraïbes. « **Les conclusions de cette étude montrent clairement que lorsque les gouvernements donnent des opportunités aux migrants grâce à la régularisation et à l'intégration, c'est l'ensemble de la société qui en bénéficie** », ajoute-t-elle.

Des bénéfices économiques et fiscaux

Le nouveau rapport, publié jeudi, établit que les migrants vénézuéliens contribuent aussi fiscalement à l'économie, représentant environ 1,2 % des recettes fiscales totales des pays analysés. Rien qu'en Colombie, cette contribution a dépassé 529 millions de dollars en une seule année.

Au-delà de la consommation et des recettes publiques, l'entrepreneuriat vénézuélien est également un puissant moteur de création d'emplois. Les entreprises dirigées par des migrants ont généré environ 40 000 emplois au Panama et attiré plus de 1,1 milliard de dollars d'investissements à Aruba. Ces entreprises renforcent les économies locales, stimulent l'innovation et dynamisent des secteurs tels que la technologie, le tourisme et la gastronomie.

L'analyse du rapport, qui s'appuie sur des recherches menées depuis 2021 dans huit pays du continent, confirme que les migrants vénézuéliens sont très productifs et apportent des compétences techniques et universitaires solides qui répondent aux besoins du marché du travail dans les pays d'accueil.

Un potentiel limité

Cependant, les avantages de ces migrations ont des limites. Selon les estimations, 82 % des Vénézuéliens travaillent sur le marché de l'emploi informel dans la région Amérique latine et Caraïbes, et 41 % n'ont pas accès au crédit ou aux prêts financiers formels. Ces obstacles limitent leur autonomie économique, la croissance de leurs entreprises et leur capacité à contribuer de manière encore plus importante au développement local.

L'étude souligne que les gains économiques constatés sont dus en grande partie aux efforts déployés par les gouvernements d'accueil pour améliorer les processus de régularisation et d'obtention des papiers.

Sur les 6,9 millions de Vénézuéliens vivant en Amérique latine et dans les Caraïbes, environ 70 % ont désormais un statut migratoire régulier, ce qui permet à des millions d'entre eux d'accéder à des opportunités qui leur seraient autrement inaccessibles et d'aller progressivement vers une participation plus complète à l'économie formelle.

https://news.un.org/fr/story/2025/12/1158114?utm_source=UN+News+-+French&utm_campaign=f792981782-EMAIL_CAMPAIGN_2025_12_19_01_03&utm_medium=email&utm_term=0_0264da9d8f-f792981782-107916625

INTERNATIONAL

L'ex-président irakien Barham Saleh nommé à la tête du HCR, l'agence de l'ONU pour les réfugiés

L'ancien président irakien Barham Saleh a été nommé à la tête du Haut-Commissariat aux réfugiés de l'ONU. Il succèdera en janvier à l'Italien Filippo Grandi qui a passé dix ans aux commandes de l'agence onusienne. Après des années au cœur de la politique de son pays, cette personnalité politique kurde irakienne s'oriente donc vers les Nations unies.

Agé de 65 ans, il est le fils d'un juge et d'une militante des droits des femmes, né à Souleymanieh au Kurdistan irakien. Il est membre de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK), un parti politique kurde actif sur la scène politique régionale et nationale irakienne. Il a présidé l'Irak de 2018 à 2022. C'est un poste largement honorifique puisque c'est surtout le Premier ministre qui détient le pouvoir en Irak.

Bien avant cela, il a été membre des autorités intérimaires mises en place par le commandement militaire américain après le renversement du régime de Saddam Hussein en 2003. Il a ensuite été ministre de la Planification du gouvernement fédéral né des premières élections multipartites en Irak en 2005, puis vice-Premier ministre. Il a ensuite poursuivi sa carrière politique au sein de la région autonome du Kurdistan irakien, et a été chef du gouvernement du Kurdistan.

Le HCR confronté à une crise d'ampleur

Considéré comme un homme politique modéré, va prendre ses fonctions alors que le Haut-Commissariat aux réfugiés est confronté à une crise immense. Le nombre de personnes déplacées de force dans le monde a presque doublé en dix ans, mais le financement de l'aide internationale diminue drastiquement, en particulier avec le retour à la Maison Blanche de Donald Trump cette année. L'organisation a également été contrainte de supprimer plus d'un quart de ses effectifs depuis le début de l'année, soit près de 5 000 collaborateurs.

PRIX NANSEN 2025 DES LAUREATS QUI PROUVENT QUE LA COMPASSION ENVERS LES REFUGIES RESTE INDEFECTIBLE

Créé en 1954 par l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Prix Nansen distingue des individus ou organisations qui vont bien au-delà du devoir pour soutenir les réfugiés, les déplacés internes et les apatrides. Même dans les périodes les plus sombres, la compassion ne s'éteint pas. En annonçant les Cinq lauréats 2025 issus du Cameroun, du Mexique, d'Ukraine, d'Iraq et du Tadjikistan, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, a salué « des actions qui prouvent que l'humanité continue de prévaloir ». « Même dans les périodes les plus sombres, la compassion ne s'éteint pas ». « Leur engagement indéfectible envers les personnes déracinées est une source d'espoir et d'inspiration. Ils incarnent l'esprit de Nansen : l'idée que chaque être humain forcé de fuir ».

mérite dignité, sécurité et espoir ».

Le lauréat mondial 2025, est devenu au Cameroun un symbole d'accueil et de leadership humanitaire. Lorsque des dizaines de milliers de réfugiés de la République centrafricaine ont traversé la frontière pour atteindre Gado-Badzéré, son village, ce chef de village a pris avec sa communauté une décision majeure : personne ne serait rejeté. Sous son impulsion, les habitants ont offert des terrains pour installer des abris et cultiver la terre, permettant à 36.000 réfugiés de reconstruire une vie digne. « *Nous sommes tous des êtres humains, et nous devons prendre soin les uns des autres* ». « *Nous ne pouvions pas laisser mourir nos frères. Il n'y a pas de distinction entre réfugiés et population hôte : nous vivons ensemble* ». Son exemple a inspiré d'autres chefs traditionnels et contribué à changer les perceptions dans toute la région.

Au Mexique, un homme d'affaires, est devenu l'un des moteurs de l'inclusion des réfugiés au Mexique. Grâce à son plaidoyer, le fabricant d'électroménagers MABE a recruté des centaines de réfugiés, démontrant que leur intégration renforce à la fois les entreprises et les communautés.

En Ukraine, l'organisation Proliska continue de fournir une assistance vitale à des millions de personnes, atteignant parfois certaines zones quelques heures seulement après des bombardements. Leurs équipes interviennent là où peu d'acteurs peuvent accéder, afin que « *personne ne soit laissé pour compte* ».

En Iraq, une rescapée d'un génocide, a fondé The Lotus Flower [La fleur de lotus], une organisation dirigée par des femmes qui soutient plus de 105.000 survivantes et survivants grâce à des services de protection, d'accompagnement psychosocial et de moyens de subsistance.

Au Tadjikistan, une réfugiée afghane, a cofondé le Centre d'apprentissage Ariana, une école offrant aux enfants afghans déplacés l'éducation qui leur avait été refusée. Ancienne boursière, elle a choisi de donner à d'autres la même opportunité.

Qu'ils œuvrent dans un village frontalier du Cameroun, une usine mexicaine, une zone de guerre en Ukraine, un camp en Iraq ou une salle de classe au Tadjikistan, les lauréats 2025 du Prix Nansen envoyent un message clair : ce sont des gestes de compassion, d'inclusion et de courage qui changent des vies — et, même dans les moments les plus difficiles, l'humanité persiste.

<https://news.un.org/fr/story/2025/12/1158052>

Rassemblement à Genève pour réaffirmer la solidarité et annoncer de nouvelles avancées en faveur des réfugiés

Le Forum mondial sur les réfugiés qui se tient à Genève (15-17 décembre 2025) réunira de hauts responsables gouvernementaux, des représentants de la société civile, du secteur privé, du monde universitaire, des chefs religieux et, surtout, des réfugiés, afin de promouvoir de nouvelles solutions et d'évaluer dans quelle mesure les engagements pris ces dernières années se traduisent en actions concrètes.

Il n'est pas question de reculer maintenant, mais plutôt de renforcer les partenariats et d'envoyer un message clair aux réfugiés et aux pays d'accueil : vous n'êtes pas seuls. Dans tous les pays et au sein de toutes les communautés, le soutien aux réfugiés se poursuit.

Dix pays ont adopté de nouvelles lois sociales permettant aux réfugiés de

travailler, ce qui profite à plus d'un demi-million de réfugiés et de membres des communautés d'accueil. Au Mexique, par exemple, plus de 160 000 réfugiés ont rejoint le marché du travail officiel, générant des recettes fiscales et renforçant les économies locales. En Pologne, l'intégration des réfugiés sur le marché du travail a contribué à hauteur de 2,7 % à la croissance du PIB. Le taux d'inscription des réfugiés dans l'enseignement supérieur est passé de 6 % à 9 % depuis 2023. Dix pays ont renforcé leurs systèmes d'asile, dont le Tchad, qui a adopté sa toute première loi sur l'asile. Chaque succès, petit ou grand, compte. Chacun prouve que des progrès sont possibles lorsqu'on agit ensembles.

Cependant, des défis subsistent et les déficits financiers menacent les acquis laborieusement obtenus. Les pays d'accueil font leur part, mais la solidarité ne peut se maintenir uniquement sur la base de la bonne volonté. Sans une volonté politique renouvelée et sans investissements, les progrès risquent d'être perdus. Le contexte mondial se détériore en raison de la persistance des conflits, du nombre record de victimes civiles et de l'aggravation des divisions politiques, qui entraînent des déplacements de population et mettent le système à rude épreuve.

Le partage des responsabilités reste inégal : les pays qui ne détiennent que 27 % de la richesse mondiale accueillent 80 % des réfugiés dans le monde, tandis que les pays à faible revenu supportent une charge disproportionnée. En 2023, 14,4 milliards de dollars d'aide ont été alloués aux situations de réfugiés, soit 190 fois moins que les dépenses militaires mondiales en 2024. La réinstallation et le regroupement familial se sont développés mais restent insuffisants, et les retours augmentent – avec plus de 2 millions de réfugiés en 2025 – mais souvent sous la contrainte et sans soutien adéquat, ce qui compromet leur durabilité.

Cette réunion concerne les réfugiés, est organisée pour les réfugiés et avec les réfugiés. Plus de 200 réfugiés et personnes ayant vécu l'expérience du déplacement et de l'apatriodie devraient participer à l'événement à Genève, dont 130 soutenus par le HCR, apportant leur expertise et demandant des comptes. Leur leadership renforce l'ensemble du processus.

Les initiatives prises dans le cadre du Forum mondial sur les réfugiés ainsi que l'examen des progrès accomplis ont été catalysées par le Pacte mondial sur les réfugiés, qui reste essentiel pour promouvoir des solutions équitables et durables et s'attaquer aux causes profondes des déplacements. Cet examen des progrès accomplis par le Forum mondial sur les réfugiés envoie un message clair : l'action collective fonctionne, mais seulement si elle est maintenue. La protection des réfugiés est une responsabilité partagée, et le monde ne peut se permettre de compromettre les progrès réalisés.

<https://www.unhcr.org/fr-fr/actualites/points-de-presse/rassemblement-geneve-pour-reaffirmer-la-solidarite-et-annoncer-de>